

# infos PLÉMÉT A TERRIÈRE

Bulletin municipal Avril / Mai / Juin 2018



**En plein travaux !**

# Sommaire

Vie Locale

## Ça s'est passé sur Plémet

Édito

P. 3

### « Ça s'est passé sur Plémet » P. 2 à 7

- Voeux de la municipalité
- Carnaval
- Foire des jardiniers
- Sainte-Barbe
- Les travaux :
  - Le lotissement du Courtil
  - La rue Neuve
  - La Hersonnière
  - La maison de l'enfance
- Arrivée de M<sup>me</sup> BESSONNEAU
- Urbanisme
- Les écoles et collège :
  - Collège Louis Guilloux
  - École St-joseph

### « Ça s'est passé sur La Ferrière » P. 8 à 9

- Voeux de la municipalité
- Commémoration du 19 mars
- Club des Aînés
- Association Notre-Dame de la Ferrière
- Troc & Plantes
- L'école

### Conseil Municipal

P. 10 à 16

- Compte-rendu du 14 décembre 2017
- Compte-rendu du 1<sup>er</sup> février 2018
- Compte-rendu du 15 mars 2018

### En bref

P. 16 à 21

- Frelons asiatiques
- Mot de la Minorité
- Emplois saisonniers
- Chiens
- PASS Commerce et Artisanat
- Direction Départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor
- Recensement Militaire
- ILLIWAP
- Carte Nationale d'Identité
- Conservation du bocage : Les haies sont désormais protégées
- Centre de tri GENERIS à PLOUFRAGAN

### Vie Associative

P. 22 à 26

- EHPAD
- Art floral Japonais IKEBANA OHARA
- Canoë club du Lié
- Familles rurales
  - Section danse
  - Section théâtre
- La truite du Ridor
- Remise chèque du Téléthon
- Remise chèque par l'association Loisirs & Création à Toujours Belle la vie
- Concert JAZZ en hommage à Sidney BECHET
- Les animations sportives et communales
- Course solidaire pour Contr'Atax
- La bibliothèque
- Bienvenue

### Instant détente

P. 27

- À vos casseroles
- 500 trucs et astuces
- Les dictons
- Calendrier des fêtes

### État civil - Mémento - Permanences P. 28

- État-civil
- Coordonnées mairie
- Pataugeoire aux Aquatides
- Permanences
- Horaires des déchetteries
- Service enfance
- Les urgences

### 6 janvier - Voeux de la municipalité

Romain Boutron, maire, a accueilli la population à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Après avoir relaté les actions menées tout au long de l'année 2017, il a présenté les différents projets pour l'année à venir et a invité les personnes présentes au pot de l'amitié.



### 7 mars - Carnaval

Plus de 130 enfants ont défilé dans les rues de Plémet en passant par l'Ehpad avant de se rendre à la salle des fêtes où un spectacle les attendait. Spectacle interactif de marionnettes produit par le Margoden Théâtre qui racontait l'histoire de la cigale et la fourmi.

Les enfants ont pu apprécier le goûter servi par des agents municipaux et des élus, et ont participé au lâcher de ballons avant d'être récupérés par leurs parents.



### 14 mars - Foire des jardiniers

Comme tous les ans, les amoureux des jardins et plantations se sont retrouvés à Saint-Lubin où ils ont pu trouver plants, graines et matériel nécessaires à leur passion.



## *Investir pour développer la commune et maintenir son attractivité*



Mes chers concitoyens,

L'investissement est l'élément marquant de notre budget 2018. Les grandes réalisations du mandat sont toutes en cours, elles traduisent la volonté que vous avez validée par le vote en 2014, tant à Plémet qu'à La Ferrière.

Investir : c'est maintenir l'attractivité de la commune, c'est agir concrètement pour la qualité de vie des habitants du territoire, c'est une projection dans l'avenir, car une commune qui n'est pas capable de se renouveler ou de se transformer est vouée à régresser.

Ainsi les travaux de l'église de la Ferrière seront réalisés, le programme de voirie portera une attention particulière aux voiries rurales, aux trottoirs, et au chemin de la fontaine Saint-Laurent. Bien-sûr la rue Neuve sera inaugurée. Les travaux de réhabilitation des rues : de la Mare à La Ferrière, rue de Bodiffé, rue Neuve, rue des Fraîches, rue de Rennes, rue des Trembles à Plémet, viennent répondre à la problématique d'entretien à laquelle nous devons faire face. Cet entretien est difficile pour deux raisons : d'une part le caractère ancien de ces rues et d'autre part la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires. Nous poursuivrons ce programme de rénovation urbaine par d'autres réhabilitations de rues et des acquisitions immobilières.

Deux giratoires verront le jour pour résoudre les problèmes de sécurité de la rocade, un sur la route de la Prénessaye pour des raisons malheureusement évidentes, un autre sur la route de Saint-Lubin, pour sécuriser la sortie du stade du Chêne Ossa, du quartier de Kerbussot et pour assurer la continuité urbaine entre Saint-Lubin et le Bourg.

L'investissement c'est aussi les acquisitions foncières. Notre commune mène depuis 2014 un programme très ambitieux de création de réserves foncières, elles étaient quasiment nulles en 2014, elles dépasseront les 6 hectares fin 2018. Le lotissement du Courtil est en travaux, d'autres suivront si la commercialisation du Courtil fonctionne bien.

Ces acquisitions sont le préalable indispensable à la création de lotissements, nécessaires à l'attractivité communale qui nous permettra de défendre les services et commerces.

Et puis nous n'oublions pas les équipements communaux. Conformément à nos engagements, l'espace de la Hersonnière est en construction, la résidence personnes âgées de la maison Le Ho sera étudiée et les travaux engagés en 2019. La maison de l'enfance sera agrandie, la salle du minerai est dotée d'un espace supplémentaire pour préparer la reconversion de la Hersonnière.

Sur le plan Sportif, après la rénovation du terrain de tennis et la création du multisport, c'est un parcours sportif qui verra le jour autour des étangs, et nous maintiendrons une attention particulière pour l'entretien des équipements existants.

D'autres investissements moins visibles sont prévus, dans l'effacement de réseau, pour l'assainissement collectif, et nous lancerons l'étude sur la réalisation d'un assainissement collectif innovant pour les villages de Carguier et Fahelleau.

Investir nécessite d'emprunter, c'est ce que nous allons faire pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis le début du mandat. Depuis 2014 une gestion rigoureuse de nos dépenses nous permet de dégager des marges financières, accentuées par la création de la commune nouvelle. Ainsi, alors même que plus de 5 millions d'euros d'investissements sont en cours, l'endettement de la commune en 2018 sera très proche du niveau de 2014, et les capacités financières demeureront plus importantes.

Agir à votre service ! Voilà notre volonté. Cette volonté est portée par un conseil municipal qui sait prendre ses responsabilités, Mme Charles, maire déléguée de La Ferrière et des adjoints très actifs.

Je souhaite remercier tous les élus pour leur engagement, et le courage dont ils font preuve lorsqu'il s'agit de choisir. Car choisir c'est renoncer, mais c'est surtout avancer.

À bientôt, en rendez-vous, ou lors d'une des nombreuses manifestations culturelles, associatives et sportives, qui animent chaque année notre commune.

**Romain BOUTRON**

7 janvier - Sainte-Barbe



Le 13 janvier dernier, les Sapeurs-Pompiers ont fêté leur patronne, Sainte-Barbe, en présence de :

- Romain Boutron, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental et membre du CASDIS
- Marc Le Fur, Député, Vice-Président de l'Assemblée Nationale
- Béatrice Boulanger, Conseillère Départementale
- Les Maires des Communes du secteur administratif, les Adjoints et Conseillers municipaux, les représentants de la Gendarmerie, les représentants de la Protection Civile, le Diacre, les représentants de la presse, les Sapeurs-Pompiers retraités et actifs, la population.

Ce fut l'occasion de revenir sur les événements qui ont marqué le centre tout au long de l'année 2017 et de faire le bilan.

Le centre a vu l'arrivée de 3 bébés dans les familles :

- Solyne le 18 janvier 2017, au foyer de Noëlise et Romain Lorand.
- Louise le 17 mai 2017, au foyer de Anaëlle et Louis Guillot.
- Eléna le 10 octobre 2017, au foyer de Aurore et Alexandre Perrin.

Bienvenue aux bébés, félicitations aux heureux parents.

Le bilan opérationnel fait état de 529 sorties en 2017, soit une hausse de 48 interventions par rapport à 2016, 9 %, après une hausse aussi forte entre 2015 et 2016. Ce qui fait un total de 601 départs engins. Ces chiffres montrent s'il en était besoin, l'importance du centre de secours et l'implication de tous les Sapeurs-Pompiers au service de la population.

#### Les principales interventions sont :

- secours à personne : 367 interventions soit 70%
- secours routiers : 66 interventions soit 12%
- incendies : 60 interventions soit 12%
- interventions diverses : 36 interventions soit 6%

#### La répartition par commune est la suivante :

- Coëtlogon : 8 interventions
- La Chèze : 21 interventions
- La Ferrière : 22 interventions
- La Prénessaye : 48 interventions
- Laurenan : 30 interventions
- Le Cambout : 5 interventions
- Plémet : 186 interventions
- Plumieux : 27 interventions
- St Etienne du Gué de l'Isle : 9 interventions
- St Gilles du Mené : 12 interventions
- Renforts secteur Loudéac : 61 interventions
- Renforts secteur Merdrignac : 60 interventions
- Renforts secteur Plessala : 30 interventions
- Divers secteurs 56 : 10 interventions

#### Les recrues de 2017 :

- Morgane POILVÉ.
- Marina URVOY.
- Mathilde TOHIER
- Louis GUILLOT
- Gwendal HOCHET

ce qui porte l'effectif à 35 Sapeurs-Pompiers Volontaires, dont 2 médecins et 1 infirmière.

#### Le bilan des formations :

- formation maintien des acquis: 1300h.
- Avancement et spécialités:

#### INCENDIE SECOURS ROUTIERS

- Chef d'Agrès tout engin : Mathieu PENHARD
- Secours Routiers : Amélie BLONDIN, Marina URVOY, Romain MALLET, Pierre-Emmanuel JOSSÉ.

#### SECOURISME

- Chef d'Agrès 1 équipe : Pierre LE MAGUET, Sébastien MOREL
- Chef d'Agrès opérations diverses : Luc GERARDOT
- Secours à personne et équipier SAP. Morgane POILVÉ
- Secours à personne équipier prompt secours et brevet de Jeune Sapeur-Pompier : Gwendal HOCHET.

#### PROJETS :

2018 sera l'année des 90 ans du centre. Pour marquer cet événement, plusieurs projets et manifestations seront organisés :

- Journée porte ouverte le samedi 30 juin AM.
- Partenariat avec les écoles du secteur administratif durant l'année scolaire 2017/2018, pour faire passer un message de prévention et initier les enfants aux gestes de secours.
- Congrès départemental le samedi 20 octobre à Plémet



À l'occasion du 90<sup>ème</sup> anniversaire de sa création, nous vous donnons rendez-vous pour la journée porte ouverte le samedi 30 juin de 14h00 à 18h00. De nombreuses animations y seront proposées : voir le matériel et les engins, désincarcération, voiture test-choc, sécurité routière, animations pour les enfants, exposition de dessins, échelle, tour d'escalade, démonstration de sauvetage par les équipes spécialisées, exposition de photos anciennes... vous pourrez ainsi rencontrer vos Sapeurs-Pompiers.

## 7 janvier - Sainte-Barbe (suite)

**Médailles:**

- Caporal-Chef Patrick PERRIN, médaille d'honneur des SP échelon Or, pour 30 années de services.
- Sergent-Chef Emeric BERRUYER, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.
- Sergent-Chef Jean-Maurice ROBIN, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.
- Sergent-Chef Damien LOUVARD, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services
- Sergent-Chef Mathieu PENHARD, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.
- Sergent-Chef David MEHEUST, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de service.
- Sergent-Chef Justine MARTEIL, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.
- Sergent-Chef Damien PERRIN, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.
- Sergent Rodolphe ROUILLÉ, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.

- Caporal-Chef Alexandre PERRIN, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.
- Caporal-Chef Anthony LE FEUVRE, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.
- Caporal-Chef Anthony JUMEL, médaille d'honneur des SP échelon bronze, pour 10 années de services.
- Sergent-Chef Damien SALMON médaille du mérite de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers.
- Caporal-Chef Mickaël RÉTHORÉ médaille du mérite de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers.

**Nominations:**

- Stéphane RIBOURDOUILLE, nomination au grade d'Adjudant-Chef.
- Pierrick BLOUIN, nomination au grade d'Adjudant.
- Damien LOUVARD, nomination au grade de Sergent-Chef.
- Mathieu PENHARD, nomination au grade de Sergent-Chef.
- Pierre LE MAGUET nomination au grade de Sergent.
- Mickaël RÉTHORÉ, nomination au grade de Caporal-Chef.
- Anthony LE FEUVRE, nomination au grade de Caporal-Chef.

## 18 mars - Regroupement cantonal de la FNACA

Après la messe, les adhérents de la FNACA accompagnés par les élus des communes de l'ancien canton se sont retrouvés au monument aux morts pour les discours de M. Lavenant, Président cantonal, Désiré Gicquel, Président de Plémet et Romain Boutron, maire de Plémet. Lors de cette cérémonie il a été remis la médaille militaire à M. André BALAY pour services rendus à la Nation.

La municipalité remercie le groupe Pop Street Band pour sa participation à cette journée.

Le repas était ensuite servi à la salle des fêtes.

Le 19 mars une gerbe a été déposée à la stèle du Minerai en présence des adhérents de Plémet et de M. Boutron, maire.



## Travaux : Le lotissement du Courtil

Les travaux de terrassement sont presque terminés, vont suivre les mises en place des différents réseaux d'eau, électricité, gaz, téléphone... Ce lotissement est composé de 12 lots de 372 à 850 M2. Le prix de vente a été fixé à 30 € le m<sup>2</sup>. Les réservations se font en mairie auprès du service urbanisme.



## Travaux : La rue Neuve

Malgré les intempéries, les travaux de réhabilitation de la rue neuve avancent bien. Nous remercions encore une fois les habitants de la rue pour leur patience et les désagréments causés.



## Travaux : La Hersonnière

Là aussi la construction de cet espace culturel est dans les temps. La Hersonnière pourra probablement être louée à partir de fin septembre, début octobre après l'aménagement mobilier.



## Travaux : La maison de l'enfance

L'ouverture de cet agrandissement devrait voir le jour à la rentrée scolaire de septembre.



## Arrivée de M<sup>me</sup> Bessonneau

Originaire de Ploërmel, 36 ans, Alexandrine Bessonneau a fait ses études à Vannes et à Lille. Diplômée d'un DEUG en économie et d'un master en ressources humaines, elle est partie en Irlande pendant un an, et maîtrise la langue anglaise.

A son retour, elle a souhaité diversifier ses expériences des ressources humaines à Loudéac, dans une entreprise en forte expansion.

*« J'ai toujours été intéressée par le service public mais cette voie ne s'est pas présentée à la fin de mes études. J'ai souhaité réorienter ma carrière et m'investir dans le service public afin de mettre mes compétences au service de l'intérêt général. Je démarre dans la fonction publique, mais mon expérience passée est très riche : j'ai développé des compétences techniques et surtout de fortes capacités relationnelles qui sont très utiles dans mon quotidien aujourd'hui ».*

Alexandrine Bessonneau a pris ses fonctions au départ sur un remplacement pour la commune nouvelle de Plémet. Puis elle a été embauchée à l'issue de sa période probatoire : *« je suis ravie de mes premières semaines. C'est très gratifiant de travailler dans une mairie, au service de la population. Le métier est très varié : il n'y a pas deux journées qui se ressemblent ! J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une équipe très investie dans son travail, composée de*



*47 agents répartis dans des services avec des métiers très différents : les services techniques, le service administratif, la maison de l'enfance, la cuisine centrale, le service jeunesse, l'entretien des locaux, la bibliothèque ».*

Collaboratrice directe du maire, la directrice générale des services a de multiples fonctions. Elle assiste et conseille les élus, coordonne les services de la mairie, élabore le budget. Elle manage les équipes, monte et développe les projets, établit les demandes de subventions, et supervise les finances.

## Urbanisme

### ANNÉE 2017 EN BREF

Au cours de l'année 2017, il y a eu sur la commune :

**51 Déclarations de Travaux (DP) dont 5 sur le territoire de La Ferrière ;**

- 14 Pour changements des ouvertures (fenêtres...)
- 13 Pour Clôture
- 4 Pour abri de jardin
- 5 Pour bardage et/ou isolation par l'extérieur
- 5 Pour Véranda
- 2 Pour Division Foncière

- 8 Divers

**31 Permis de Construire, dont 3 pour La Ferrière.**

- 13 ont été déposés pour Rénovation ou Construction de Maisons Individuelles,
- 8 pour Véranda, Garage, Carport ou Terrasse,
- 6 Pour extension d'élevage ou divers travaux sur exploitation agricole
- 4 Divers

**135 Certificats d'Urbanisme**

**1 Permis d'Aménager**

**2 Permis de Démolir**

## Collège Louis Guilloux

La période qui suit les fêtes de fin d'année est souvent moins riche en événements et la torpeur de l'hiver a tendance à gagner les esprits. Pourtant il ne faut pas relâcher les efforts.

Et des efforts les troisièmes en ont fournis. Tout d'abord la semaine de stage où il a fallu se confronter aux exigences du monde du travail. Puis, il y a eu le premier DNB blanc. Et enfin la dernière semaine avant les vacances, la soutenance du rapport de stage, dont les résultats sont plutôt très encourageants.

Pour les autres niveaux, c'est moins intensif. Les cinquièmes ont commencé un travail en arts plastiques avec le Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC) par une visite à Rennes et par une présentation de vidéos à la galerie d'arts. Le travail avec le FRAC doit se poursuivre. Les sixièmes ont accueilli les élèves de CM2 des écoles du secteur (PLEMET, LA FERRIERE et LA CHEZE).

En sport, les élèves de l'UNSS du collège se sont particulièrement illustrés par une troisième place au niveau départemental en hand-ball.

Un petit focus sur l'activité du Conseil de la Vie Collégienne



(CVC), dont le logo vient d'être choisi. Un exemple d'action quotidienne : la vente de fruits aux récréations du matin par les élèves du CVC. Beau succès pour la dernière action d'envergure, la « journée de l'élégance », le vendredi 23 février : à chacun de sortir sa plus belle tenue !

## École Saint-Joseph PLÉMET

### Spectacle des élèves

A la salle des fêtes, le vendredi 16 février, les élèves de toutes les classes de l'école ont présenté leur spectacle « Voyage à travers le temps ».

Les sketches, danses et saynètes très réalistes ont permis de traverser les grandes périodes historiques de notre pays de la Préhistoire, aux années 80...

Au cours de la soirée les élèves revêtus de beaux costumes ont montré leurs talents d'acteurs...et ont ainsi permis aux spectateurs de voyager d'une période à l'autre.

### Activités à la maternelle

Dans la classe de TPS et PS, tout au long de l'année, des activités variées avec la présence d'intervenants sont proposées ponctuellement aux élèves de la classe TPS et PS pour les familiariser à l'école, les ouvrir au monde qui les entoure, développer le langage, apprendre à coopérer. Notons ainsi, les ateliers cuisine avec les mamies, les séances d'activités de motricité avec Emilie de l'ACSE, la découverte de jeux de société avec les animatrices de la Ludothèque de Loudéac, la



découverte de la nature avec Edwige...

Dans la classe, les enfants de moins de trois ans sont accueillis tout au long de l'année afin de pouvoir apporter une attention personnelle à chaque enfant et à chaque famille. Un aménagement de la scolarisation est ainsi proposé aux parents pour offrir aux enfants un accueil qui prend en compte le rythme de chacun.



## Voeux

Anne Charles, Maire déléguée de La Ferrière, a présenté ses vœux à la population et informé de l'ouverture du commerce « La Taverne » en mars 2018 par Molly, Valérie et Andrew. Un vin d'honneur a été servi à l'issue de la cérémonie.



## FNACA

Commémoration du 19 mars : Lundi 19 mars, la commémoration s'est déroulée au monument aux morts avec dépôt de gerbe, suivie d'une minute de silence. La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité



## Club des Aînés



Lors de l'assemblée générale, le président André Le Meilleur a dressé un bilan positif de l'année écoulée et a présenté les projets.

2 voyages auront lieu cette année ainsi que 2 repas et des concours de belote.

Le club se réunit le deuxième et le quatrième jeudi de chaque mois, à partir de 14h, à la salle des associations de La Ferrière.

Le Bureau :

- Président : André LE MEILLEUR
- Vice-Présidente : Joëlle CARRÉ
- Trésorier : Fernand NOUET
- Trésorière adjointe : Agnès GICQUEL
- Secrétaire : Marie-Thérèse LE MEILLEUR
- Secrétaire adjoint : Claude JACQUELIN
- Membres : Madeleine HENRY – Anne ROUAULT – Monique MAUMUSSON – Marie-Thérèse JACQUELIN – Marcel GICQUEL

Le Concours de Belote du 23 Février a réuni 68 équipes.

Résultats :

1<sup>er</sup> Prix : Annick et Michel de Coëtlogon

2<sup>ème</sup> Prix : Monique et André de Lanouée (56)

3<sup>ème</sup> Prix : Robert et Lucien de Gomené

4<sup>ème</sup> Prix : Alice et René de Bréhan (56)

5<sup>ème</sup> Prix – 1<sup>ère</sup> équipe féminine: Aline et Hélène de St-Barnabé

6<sup>ème</sup> Prix : Marie-Thérèse et Christian

7<sup>ème</sup> Prix : Marie-Annick et Paul de la Croix Héléan (56)



## Association Notre-Dame de la Ferrière

La traditionnelle fagoterie pour le Pardon du 15 Août a eu lieu mercredi 21 mars dernier aux Largeais



## Troc et plantes

Samedi 24 mars, la municipalité et les associations ferrandières ont accueilli une petite centaine de randonneurs qui ont sillonné les chemins de La Ferrière. Le troc et plantes, en compagnie des Plantous et greffous, ont permis beaucoup d'échanges et d'adoption pour rapporter l'année prochaine lorsque les plants auront multiplié. M. FUSIER, rempailleur, a séduit toute les générations en démontrant son savoir-faire.



## École

- Le 22 décembre 2017, le spectacle de Noël du RPI organisé par l'APE et les enseignants a eu lieu. Après que les enfants se soient produits sur scène (danse pour les élèves de Plumieux et acrosport pour les élèves de La Ferrière avec un chant de Noël en commun pour finir), le Père-Noël est venu distribuer un cadeau à chaque enfant! Merci à l'APE pour son investissement !

- Vendredi 12 janvier, les élèves de l'école de La Ferrière se sont rendus au cinéma Quai des Images à Loudéac pour le second film du dispositif Ecole et Cinéma. Un film d'animation hilarant et sans paroles, qui joue sur un certain nombre d'idées reçues et de clichés, souvent de manière détournée. Il a été beaucoup apprécié par les enfants et les adultes !

- Depuis le 2 février, les élèves de l'école de La Ferrière ainsi que les CP et les GS de l'école de Plumieux se rendent à la piscine de Loudéac dans le cadre de l'EPS. Cette année encore, les parents présents sont d'une grande aide pour la mise en place de ces séances, nous les remercions. Le cycle se terminera le 13 avril.

- Semaine du 19 au 23 février : Nous nous sommes rendus tous les jours à l'école de La Prénessaye pour participer à un projet cirque avec les élèves de La Prénessaye et en collaboration avec le cirque Gervais. Ce fut une semaine passionnante pour les élèves qui ont pu découvrir les arts du cirque 2h par jour (pratique d'ateliers, présentation du métier de clown, présentation des animaux...). La semaine s'est achevée par un spectacle le vendredi soir dans le chapiteau bien rempli par les spectateurs venus nombreux ! Merci à l'APE, aux familles ainsi qu'à la municipalité et l'ensemble de l'équipe de La Prénessaye sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour !

- Dans le cadre Printemps d'auteurs, Loudéac Communauté Bretagne Centre propose à certaines écoles d'ac-



cueillir dans les classes un illustrateur participant au salon. Nous aurons donc la chance de recevoir Bruno Pilorget le **vendredi 13 avril** au matin. Cela va permettre aux enfants de travailler sur certains de ses ouvrages mais également de lui poser des questions sur son métier et de participer à un atelier pratique guidé par l'intervenant.

- Durant le mois de mai, deux manifestations sont organisées dans le cadre du REP.

Nous nous rendrons au collège de Plémet dans le cadre de la rencontre sportive du REP. Une journée placée sous le signe des jeux coopératifs avec les élèves des écoles voisines !

- Durant un soir de mai (date à venir), nous participerons à la chorale du REP ayant pour thème le cirque.

- Enfin, la fête de l'école organisée par l'APE, aura lieu le **dimanche 1<sup>er</sup> juillet** à l'école de La Ferrière.

du conseil municipal du 14 décembre 2017

## DÉLIBÉRATIONS

**1 Avis sur le projet éolien – présentée par la sas edpr france holding**

M. Le Maire a informé que dans le cadre de la concertation publique organisée du 7 octobre 2017 au 24 novembre 2017, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur le projet d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation présentée par la SAS EDPR France HOLDING, en vue de créer et d'exploiter un parc éolien sur la commune, site de Plémet, parcelles cadastrales ZO 33 – ZP 22 – XP 33 – ZY 90 et ZY 32.

Le conseil municipal souhaite rester sur sa position de 2015 en ne donnant pas un avis favorable au projet de parc éolien de Carguier.  
Voté à : Contre = 19 – Abstention = 10

**2 Tarif communaux 2018**

M. Le Maire a proposé de maintenir les mêmes tarifs que l'année 2017 et a rappelé que les associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite par an.

M. Le Maire proposera de revoir les tarifs dans l'année avec l'ouverture de La Hersonnaire. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur les tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine.

Voté à l'unanimité

**3 SUBVENTION COLLÈGE LOUIS GUILLOUX : Aide au séjour pédagogique**

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal des nouvelles modalités de versement de l'aide attribuée aux enfants du territoire inscrits au Collège Louis Guilloux et participant à un séjour pédagogique. Jusqu'à présent, la Commune versait directement au Collège Louis Guilloux une aide de 30 € pour les enfants du territoire et participant à un séjour sur la base d'une liste établie par le Collège Louis Guilloux.

A compter de 2018, les modalités de versement de cette aide sont modifiées compte tenu des changements comptables au niveau du Collège.

Le versement sera effectué directement aux familles sur la base d'une liste établie par le Collège récapitulant le nom des enfants ayant participé à un séjour.

Cette subvention sera prélevée sur le compte 6574 « subventions » du budget Commune.

Voté à l'unanimité

**4 Budget commune - décision modificative n° 4**

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal que des dépenses d'équipement sont prévues avant la fin de l'exercice 2017 et compte tenu de la réglementation et des engagements à passer, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour différentes opérations.

Les crédits complémentaires concernent les opérations suivantes :

- Opération 152 « Mairie » : travaux d'aménagement de la salle de réceptions et des bureaux ainsi que l'acquisition d'un siège pour un agent et les travaux d'éclairage de bureaux suite à l'acquisition de luminaires et la fourniture d'un support pour le vidéoprojecteur.
- Opération 155 « Autres bâtiments » : complément de crédits suite au devis pour la fourniture d'une autolaveuse destinée à la Halle des Sports et les équipements sportifs de Bodiffé
- Opération 156 « Voirie » : un devis a été signé avec l'ADAC pour la préparation du marché de voirie 2018.
- Opération 244 « Chapelle de St Lubin » : crédits complémentaires nécessaires suite à l'attribution du marché de travaux de restauration de la chapelle de St Lubin
- Opération 248 « La Hersonnaire » : crédits nécessaires pour

engager le lot n° 15 « Cuisine » et pour les avenants relatifs aux lots 4 « Couverture » et 14 « Electricité – Cfo – CFA ».

- Opération 249 « Extension multiaccueil » : crédits nécessaires pour engager le lot n°9 « Electricité – CFO – CFA » et les avenants concernant le lot 1 « VRD – Aménagements extérieurs – Gros œuvre » et le lot n° 2 « Charpente – menuiseries »

- Opération 252 « Rue Neuve » : crédits complémentaires pour engager le marché de travaux d'aménagement de la rue neuve. Le montant total des crédits à inscrire en dépense s'élève à 304.571 € et il a été proposé d'inscrire en contrepartie la subvention attribuée par la DRAC pour les travaux de l'Eglise de LA FERRIERE pour 89.375 € ainsi que la subvention du Département attribuée au titre de la Candidature pour le plan d'investissement pour le logement – Développement de l'habitat inclusif pour 180.000 € et de réaliser un virement de 35196 € provenant de l'opération 1001 « Eglise La Ferrière ».

Désignation	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
RI - C/1323 Op. 155 « Autres Bâtiments »				180.000
RI - C/1328 Op. 1001 « Rénovation Eglise La Ferrière »				89.375
<b>Total RI 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>269.375</b>
DI - C/2183 Op. 152 « Mairie »		200		
DI - C/2188 Op. 155 « Autres Bâtiments »		230		
<b>Total DI 21: Immobilisations corporelles</b>		<b>430</b>		
DI - C/2313 Op. 1001 « Rénovation Eglise La Ferrière »	35.196			
DI - C/2313 Op. 152 « Mairie »		4.900		
DI - C/2313 Op. 244 « Chapelle de St-Lubin »		12.600		
DI - C/2313 Op. 248 « La Hersonnaire »		73.700		
DI - C/2313 Op. 249 « Extension du multiaccueil »		30.000		
DI - C/2315 Op. 156 « Voirie »		941		
DI - C/2315 Op. 252 « Rue neuve »		182.000		
<b>Total DI 23 : Immobilisation en cours</b>	<b>35.196</b>	<b>304.141</b>		
<b>Total investissement</b>	<b>35.196</b>	<b>304.571</b>	<b>0</b>	<b>269.375</b>
<b>Total général</b>		<b>269.375</b>		<b>269.375</b>

Voté à l'unanimité

**5 Travaux lotissement rue du courtil - avenant de transfert**

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal du lancement de la consultation pour les travaux de viabilisation du lotissement rue du courtil qui comprend deux lots : voirie & espaces verts et assainissement.

Compte tenu du transfert de la compétence assainissement à l'EPCI, il convient de passer un avenant avec Loudéac Communauté pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour le lot assainissement de la Commune à Loudéac Communauté et pour autoriser M. Le Maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document.

Voté à l'unanimité

**6 Travaux la hersonnière**

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal des projets concernant les lots n° 4 « Couverture » et 14 « Electricité – CFO – CFA » concernant les entreprises LAMANDE et AM ELEC.

Concernant le lot n° 4, après démolition du bardage en place il a été constaté la présence d'abouts de solivage au nu extérieur de la maçonnerie, interdisant la réalisation des prestations prévues contractuellement. Il s'est avéré nécessaire de poser un bardage zinc sur le pignon de la construction conservée en remplacement de l'enduit et du ravalement prévu. Par ailleurs, l'ajout d'un bandeau zinc est prévu sur les égouts de toitures existants : prestation nécessitée par l'absence de maçonnerie de remplissage sous les sablières en place. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 13.750 € HT et ne pouvaient être connus lors de la consultation. Ces travaux concernent la partie hébergement.

Suite aux recommandations des pompiers, le système incendie de la partie logement va être intégralement remplacé avec le même système que la salle.

Concernant le lot n° 14, l'avenant d'un montant de 5058,71 € HT correspond à une moins – valeur de 6.554,54 € HT et à une plus – valeur de 11.613,25 € HT. La moins-value concerne la solution de base du marché pour l'extension de l'alarme incendie dans les zones hébergement et salle. La plus-value concerne le système de sécurité incendie rendue nécessaire suite à l'avis des pompiers.

L'avenant n°1 ayant été adopté par le Conseil Municipal, le montant du lot n° 4 passe de 53.000 € HT à 66.750 € HT et celui du lot n° 14 de 76.500 € HT à 81.558,71 € HT. Le montant total du marché passe de 1.299.382,84 € HT à 1.318.191,55 € HT après l'adoption de l'avenant n° 1.

Voté à l'unanimité

**7 Travaux extension du multiaccueil - avenant n° 1**

M. Le Maire a présenté au Conseil Municipal le projet d'avenant n° 1 concernant les lots n° 1 « VRD – Aménagements extérieurs – Gros œuvre » et n° 2 « Charpente – Menuiseries » relatif aux entreprises NOBA et BCO.

Concernant le lot n° 1, l'avenant d'un montant de 1.412,73 € HT correspond à la modification du réseau EP existant.

Quant au lot n° 2, la plus – valeur s'élève à 263,93 € HT et correspond à une modification de la largeur de passage de la porte métallique située dans le local CTA.

L'avenant n° 1 ayant été adopté par le Conseil Municipal, le montant du lot n° 1 passe de 67.500 € HT à 68.912,73 € HT et celui du lot n°2 de 120.777,76 € HT à 121.041,69 € HT. Le montant total du marché passe de 342.780,61 € HT à 344.457,27 € HT après l'adoption de l'avenant n° 1.

Voté à l'unanimité

**8 Contrat de territoire - subvention pour la rue neuve**

M. Le Maire a rappelé en séance qu'une demande de subvention a été faite au titre du contrat de territoire pour l'aménagement de la rue neuve.

Ces travaux ont pour objectif d'aménager et de sécuriser la rue neuve en vue de renforcer l'attractivité de la Commune ainsi que les sorties des écoles. Le montant des dépenses prévisionnelles indiqué lors de la demande de subvention était de 600.000 € HT et la subvention demandée était de 183.164 € soit environ 30 % de la dépense.

Une aide financière de 30% a été attribuée pour cette opération dans le cadre du contrat de territoire 2016/2020 et afin d'actualiser le dossier, le plan de financement a été mis à jour tel que présenté comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
<b>ÉTUDES</b>	<b>25 668,66</b>	CONTRAT DE TERRITOIRE	<b>142 298,52</b>
Maîtrise d'oeuvre	22 965,00	30.03%	
Levé topographique	1 680,00	Autofinancement	331 556,01
Participation eau potable	1 023,66		
<b>TRAVAUX</b>	<b>448 185,87</b>		
Publicité	308,62		
Travaux	447 877,25		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>473 854,53</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>473 854,53</b>

Voté à l'unanimité

**9 Dotation d'équipement des territoires ruraux (detr) 2018**

Lors de sa séance en date du 16 mars 2017, le Conseil Municipal a adopté le projet d'investissement relatif aux travaux de construction – réhabilitation de l'équipement socio – culturel « La Hersonnière » ainsi que le plan de financement basé notamment sur le montant estimatif des travaux.

Suite au dépôt du dossier au titre de la DETR programme 2017, le projet de réhabilitation de la Hersonnière en équipement socioculturel a été retenu et une aide de 152.000 € a été attribuée pour une dépense éligible de 608.000 € HT correspondant aux lots 1 à 6.

Considérant que ce projet a été porté sur deux exercices – 2017 & 2018, M. Le Maire a proposé de mettre à jour le plan de financement lié à cette opération en vue de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018.

Compte tenu de l'attribution du marché de travaux, le plan de financement présenté lors du Conseil Municipal a été mis à jour permettant d'actualiser le dossier de demande d'aide financière au titre de la DETR 2018.

DÉPENSE HT		RECETTES HT		
Maîtrise Oeuvres et Études	168 861.00	DETR 2017	152 000€	25% sur 608 000€
		DETR 2018 sollicité	213 057€	30% sur le solde du projet
Lots travaux		Autofinancement	1 121 995€	
Lot n°1 : désamiantage déconstruction - curage	134 900€			
Lot n°2 : VRD - Aménagement extérieurs	129 936€			
Lot n°3 : Gros-oeuvre Interventions dans l'existant	290 821€			
Lot n°4 : Couverture	66 750€			
Lot n°5 : Étanchéité	48 400€			
Lot n°6 : Bardage et habillage bois	60 154€			
Lot n°7 : Menuiseries extérieures - serrurerie	95 326€			
Lot n°8 : Menuiseries intérieures	57 192€			
Lot n°9 : Cloisons doublages	34 400€			
Lot n°10 : Plafond	18 584€			
Lot n°11 : Revêtement de sols - faïences	57 969€			
Lot n°12 : Peinture - revêtement muraux	15 700€			
Lot n°13 : Chauffage - ventilation - plomberie sanitaire	180 000€			
Lot n°14 : Électricité - CFO - CFA	81 559€			
Lot n°15 : Cuisine	46 500€			
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 318 192€</b>			
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>1 487 053€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 487 053€</b>	

Voté à l'unanimité

### 10 Budget cuisine centrale - dette à effacer

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de la transmission par le Trésor Public d'un état de dettes à effacer d'un montant de 870.97 € concernant un usager de la Commune. Ces créances concernent la période d'octobre 2014 à février 2017 pour des repas.

Des procédures réglementaires ayant été mises en œuvre en vue du recouvrement de cette somme et une ordonnance de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ayant été émise à l'encontre de l'usager, M. Le Maire a proposé de prendre en compte l'effacement de cette dette pour 870,97 € correspondant à des repas pris d'octobre 2014 à février 2017. Un mandat sera émis au compte 6542 « Effacement dette » sur le budget de la cuisine centrale.

Voté à l'unanimité

### 11 Budget cuisine centrale- effacement de dette – décision modificative n° 2

Compte tenu de l'accord du Conseil Municipal d'effacer la dette d'un usager pour un montant de 870,97 € et afin de pouvoir mandater cette somme, M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires au compte 6542 du budget de la Cuisine Centrale. A ce titre, M. Le Maire a proposé de faire un virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement pour compléter le chapitre 65 au budget de la cuisine centrale tel que présenté ci – dessous :

DÉSIGNATIONS	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
DF - C/60631 : Fournitures d'entretien	900			
DF - C/6542 : Créances éteintes		900		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>900</b>	<b>900</b>		

Voté à l'unanimité

### 12 Ouverture dominicale des commerces de détail

Le bureau de contrôle de légalité a rappelé aux maires les dispositions de la loi du 6 août 2015 relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron »:

Cette loi a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires en portant le nombre de dimanche d'ouverture possible de 5 à 12. Toutefois la liste des dimanches d'ouverture doit désormais être arrêtée par les communes avant le 31 décembre de chaque année. Il en résulte que si des ouvertures dominicales de commerce de détail en 2018 sont prévues, la liste des dimanches concernés devra être arrêtée par le maire, après avis du conseil municipal avant le 31.12.2017. Au-delà de 5 dimanches par an, il est en outre nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'EPCI.

M. Le Maire a proposé les dimanches 23 et 30 décembre 2018 en raison de Noël et le jour de l'an qui tombent un mardi. Il sera possible de modifier la liste dans les mêmes formes en cours d'année au moins 2 mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Les organisations patronales et syndicales doivent également être consultées avant que le maire ne prenne son arrêté.

Voté à l'unanimité

### 13 Délégation du droit de préemption urbain

Le conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, réuni le 7 novembre 2017, a instauré un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, opposable à compter du 23 novembre 2017.

Le champ d'application du droit de préemption excède cependant les compétences statutaires obligatoires, optionnelles et facultatives de l'intercommunalité. Il a donc paru utile au conseil communautaire de déléguer aux communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice de ce droit de préemption simple sur les zones U et AU à vocation résidentielle, à l'exception des zones économiques UY, UZ et AUJ. Cas particulier, les zones UYn ne sont pas soumises au droit de préemption.

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, Vu l'article L.211-1 et suivants et L.213-3 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 7 novembre 2017 du conseil communautaire de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE relative au droit de préemption urbain, Considérant que la commune a vocation à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle.

Considérant l'intérêt pour la commune de Les Moulins d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

M. Le Maire proposera d'accepter la délégation par LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE au profit de la commune de

Les Moulins, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle, à l'exception des zones UY, UZ et AUy.

Voté à l'unanimité

**14 Détermination du prix au m<sup>2</sup> pour le lotissement du COURTIL**

M. le Maire a proposé de fixer le tarif de vente des 12 lots à bâtir du futur lotissement rue du courtill d'une superficie d'environ 7581 m<sup>2</sup> à 30 € le m<sup>2</sup>. M. Le Maire a présenté le plan de financement ci – dessous :

Dépenses estimées	H.T	Recettes	
<b>Acquisition des terrains et frais notariés</b>	56 395€		
<b>Étude et MO</b>		Ventes des terrains 30€/m <sup>2</sup>	227 430€
Bornage et topographie	2 650€		
Bornage des lots	3000€	Autofinancement	146 543€
Étude télécom	1500€		
Maîtrise d'ouvrage	10 700€		
<b>Phase provisoire de viabilisation</b>			
Terrassement / Empierrement	104 000€		
Réseau eaux pluviales	46 000€		
<b>Phase définitive</b>			
Voierie / Enrobés / Bordures	84 000€		
SDE / Enfouissement de ligne / Orange	45 000€		
Eau potable	20 728€		
<b>TOTAL</b>	<b>373 973€</b>		<b>373 973€</b>

Voté à l'unanimité

**15 Portage des repas et services de soins à domicile**

Loudéac communauté intègre au 1er janvier les services de soin à domicile dont celui de La Chèze. Le tarif horaire évolue en passant de 21.12€ à 20.50€.

Mme Elisabeth POINEUF et Mme Nadine POILBOUT sont les élèves référentes dans ce domaine.

du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018

**DÉCISIONS DU MAIRE**

**● Attribution de l'accord cadre pour la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale – année 2018**

Considérant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage passée entre la Cuisine Centrale – mandant - et la société PROCLUB – prestataire de services en vue du lancement d'une consultation auprès de fournisseurs de denrées alimentaires par PROCLUB au nom notamment du mandant Cuisine Centrale,

Considérant la décomposition du marché en 26 lots dont 15 lots « circuit conventionnel » et 6 lots en « circuit court » et 5 lots « circuit local de proximité »,

Considérant le rapport de présentation et l'analyse des candidatures et des offres,

Considérant la sélection de fournisseurs pour les différentes gammes de produits alimentaires pour le marché 2018,

**● Le Maire a décidé :**

**ARTICLE 1** – De passer selon la procédure adaptée un accord cadre pour la fourniture de denrées alimentaires pour l'année 2018 avec les différents fournisseurs dans les gammes de produits alimentaires suivants :

n° lot	Désignation de la gamme de produits alimentaires	Nom de l'entreprise attributaire ou des entreprises attributaires	Montant prévisionnel annuel HT pour l'année 2018 en €	
			Montant minimum	Montant maximum
Lots « circuits conventionnel »				
1	Épicerie appertisée et produits déshydratés - eaux	Épaveurs Groupe Pomona Épaveurs Bretagne	2.000	25.000
2	Boissons alcoolisées	Épaveurs Groupe Pomona Épaveurs Bretagne	500	7.500
3	Produits surgelés - Traiteur surgelés Boulangerie surgelé	Pomona Passion Froid Ouest - Réseau Krill A25 - SAS Davigel - Davigel Nantes	2.000	65.000
4	Produits laitiers et ovoproduits	Sovérais - Pomona	500	20.000
5	Viande fraîche de boeuf - veau - agneau	Réseau krill A25 - Pomona Passion Froid Ouest	1.000	15.500
6	Viande fraîche de porc - salaison - charcuterie	Réseau krill A25 - Pomona Passion Froid Ouest - Sovérais	1.000	23.000
7	Volaille fraîche	Volfrance SAS - Sovérais	500	7.000
9	Légumes et fruits frais 1 <sup>ère</sup> - 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> gamme	Vivalya - Bourignon	2.000	14.000
10	Produits de la mer	Vivalya - Top Atlantique SAS Le Vénec - Le Venec Erquy	200	1.000
11	Produits traiteurs frais	Réseau krill A25 - Pomona - Vivalya - Bourignon	200	7.500
21	Crêperie - Biscuiterie	BDG +	100	500
Lots « circuits court »				
17	Légumes et fruits 1 <sup>er</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> gamme circuit court	Vivalya - Bourignon	500	2.000

**ARTICLE 2** – Le marché est conclu pour l'année 2018 et les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

**ARTICLE 3** – De confier l'accord cadre correspondant à chaque gamme de produits alimentaires aux fournisseurs cités ci – dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

**ARTICLE 4** – De dire que la dépense relative à la fourniture des denrées alimentaires sera prélevée sur les crédits affectés en section de fonctionnement du Budget « Cuisine Centrale ».

**Délibérations**

**1 Giratoire rd 792/rd16 – « les marteaux » : convention d'entretien du giratoire entre la commune de plémet et le département des côtes d'armor**

M. le Maire a présenté le projet du Département pour le giratoire des « Marteaux » sur l'axe de la RD 792 et RD 16.

Considérant que ce rond-point marquera la porte d'entrée de la commune, il pourra représenter un intérêt en terme de communication, il est donc préférable de confier l'entretien à la commune par le biais d'une convention avec le Département des Côtes d'Armor : entretien des espaces verts et des équipements du giratoire des « Marteaux ».

Voté à l'unanimité

**2 Giratoire rd792/rd1 – « les landelles » : creation d'un carrefour giratoire – convention financiere et convention d'entretien entre la commune de plémet et le departement des côtes d'armor**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, Considérant La Route Départementale n° 792 comme axe structurant qui assure la liaison entre la RN 164 et la commune de COLLINÉE.

Au niveau du carrefour des Landelles, cette RD croise un axe secondaire (RD 1 côté Nord - rue du 6 août côté Sud), qui relie le lieu-dit « Saint-Lubin » au centre-bourg de Plémet.

Le développement urbain croissant de Saint-Lubin nécessite l'aménagement d'un giratoire au niveau de ce carrefour, afin de sécuriser les flux de circulation.

Considérant la demande de la commune de Plémet de sécuriser ce carrefour.

Cet aménagement étant demandé par la commune, elle en

assurera le financement.

Considérant la proposition du Département visant :

- A assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération
- A obtenir la prise en charge financière de l'opération par la commune

Considérant la nécessité d'engager immédiatement une étude d'éclairage public.

Considérant la propriété foncière de la parcelle cadastrée N°ZS 0077 par la commune de PLEMET et la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée N°ZX 0012 appartenant à la société BNZ.

Considérant le projet présenté par le Département.

Considérant qu'il est de l'intérêt pour la commune d'engager cet aménagement

Il a été proposé :

- d'émettre un avis favorable pour que le Département assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux du giratoire avec le raccordement sur la rue du 6 août
- d'approuver le plan du projet (annexe 1) et le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 250 000 € TTC hors éclairage public.
- d'émettre un avis favorable à la cession gratuite au Département de l'intégralité des terrains de l'emprise du giratoire, y compris la portion de la parcelle communale ou des terrains achetés dans le cadre de cette opération.
- d'autoriser M. le maire à signer les conventions financières et d'entretien avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour permettre la mise en œuvre de ce projet tant au niveau technique qu'administrative et financière.
- de dire que les dépenses et recettes correspondantes à la convention financière seront inscrites au budget de la Commune.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

Voté à l'unanimité

### 3 Modification du tableau des emplois (extension du multi accueil)

Dans le cadre de l'extension du multi accueil, M. le Maire a proposé la création de 7 nouveaux postes, à compter du 20 août :

- Deux postes au grade d'agent social (diplôme CAP petite enfance nécessaire), DHS de 28h
- Un poste au grade d'agent social (diplôme CAP petite enfance nécessaire), DHS de 26h ¼
- Deux postes au grade d'agent social (dont un avec diplôme CAP petite enfance nécessaire), DHS de 24h ½
- Un poste au grade d'adjoint technique, DHS 17h ½
- Un poste au grade d'infirmier, DHS de 28h

Il convient aussi de modifier les DHS de postes déjà existants, dans le cadre de l'extension du multi accueil:

- Grade d'Éducateur de Jeunes Enfants, DHS actuelle de 28h, passage à DHS 35h à compter du 1er septembre 2018
- Grade d'auxiliaire de puériculture, DHS actuelle de 31h ½, passage à 35h à compter du 1er septembre 2018
- Grade de puéricultrice de classe normal, DHS actuelle de 17h1/2, passage à 28h, à compter du 20 août 2018.

Voté à l'unanimité

### 4 Contrat de territoire - Subvention réajustée pour la rue Neuve

M. le Maire a rappelé qu'une demande de subvention a été faite au titre du contrat de territoire pour l'aménagement de la rue Neuve. Ces travaux ont pour objectif d'aménager et de sécuriser la rue Neuve en vue de renforcer l'attractivité de la Commune ainsi que les sorties des écoles. Le montant des dépenses prévisionnelles indiqué lors de la demande de subvention était de 600.000 € HT et la subvention demandée était de 183.164 € soit environ 30 % de la dépense. Lors de la revoyure, la totalité de la subvention initialement prévue a été accordée soit 183 164 € au lieu de 30% du montant réel des travaux (142 298.52€).

Ci-dessous le plan de financement mis à jour:

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<b>Études</b>	25 668.66	Contrat de territoire	183 164.00
Maîtrise d'oeuvre	22 965.00	39%	290 690.53
Levée topographique	1 680.00	Autofinancement	
Participation eau potable	1 023.66	61%	
<b>Travaux</b>	<b>448 185.87</b>		
Publicité	308.62		
Travaux	447 877.25		
<b>Total général</b>	<b>473 854.53</b>	<b>Total général</b>	<b>473 854.53</b>

Voté à l'unanimité

### 5 Effacement de réseaux rue des trembles

En complément de la proposition du SDE en date du 6 juin 2016 et suite à l'étude de détail réalisée par l'entreprise SADER, un tableau récapitulatif des montants restant à la charge de la commune est présenté :

## PLÉMET

### Effacement des réseaux BT/EP/TEL - rue des Trembles

#### Réseau électrique

Mode opératoire	Règlement financier en vigueur (charge commune)	Montant des travaux*	Participation de la commune*
Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une contribution financière à la commune	30% du montant HT jusqu'à 125 000€ puis 54% du montant HT jusqu'à 191 500€. Au delà, coût HT des travaux (les plafonds de travaux sont annuels)	37 500€ HT	11 250€

#### Réseau éclairage public

Mode opératoire	Règlement financier en vigueur (charge commune)	Montant des travaux*	Participation de la commune**
Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une participation financière à la commune	60% du coût HT	17 800€ HT	10 680€

#### Réseau téléphonique (intervention du SDE pour le Génie Civil)

	Financement par la commune	Coût total des travaux	Contribution de la commune**
<b>Génie civil</b> / Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention déquippement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la surcharge qu'ils occasionnent.	Le matériel à l'exception des citerneaux et des fourreaux en partie privative est fourni par France télécom. La pose et le terrassement sont du ressort de la collectivité.	16 600€ TTC	16 600€ TTC
Câblage	France télécom est maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la collectivité 18% du coût HT correspondant	Montant précisé par Orange	

\* Coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'oeuvre.

\*\* Ces montants doivent être inscrits en investissement au compte 204158 et amortis.

Le conseil municipal a été amené à voter :

- le projet d'effacement basse tension présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 37 500 € et aux conditions définies dans la convention « Travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique ».
  - Le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté pour un montant estimatif de 17 800 € (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».
  - Le projet d'effacement Réseau Téléphonique présenté pour un montant estimatif de 16 600 €
- Et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière «Travaux sur les infrastructures de communication électronique».
- Voté à l'unanimité

## 6 Éclairage public 3 mats

Suite à une intervention de l'entreprise E.R.S., chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, le S.D.E. fait part de l'état vétuste du réseau aux lieux-dits : « La Croix Yava – rue de la Grée et rue de Dinan. Une étude de rénovation des foyers Q534/R816 et la pose de 4 PC sur foyers C448/C1128 ET 1J431/1J085 a été réalisée selon descriptif et plans.

Le chiffrage sommaire de l'opération est estimé à :

N° foyer	Localisation	Descriptif	Estimation H.T	Application du règlement financier	Votre participation
Q534	Lieu-dit La Croix Yava	*Plan de récolement éclairage public / *Dépose de 1 foyer / *Fourniture et pose de : 1 lanterne ECLATEC « ÉCLAT » équipée de source 70W SHP.	550,00€	60%	330,00€
R816	Rue de la Grée	*Plan de récolement éclairage public / *Dépose de 1 foyer *Confection d'une boîte de dérivation.	280,00€	60%	168,00€
PC	Rue de Dinan	*Plan de récolement éclairage public / *Fourniture et pose de : 4PC guirlandes (les travaux ont déjà été réalisés).	750,00€	60%	450,00€
Coût total de l'opération			1 580,00€	60%	948,00€
Coût total de l'opération			1 580,00€	60%	948,00€

Le conseil municipal a été amené à voter et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Voté à l'unanimité

## 7 Finances - Crédits par anticipation

M. Le Maire a proposé de présenter des votes de crédits par anticipation au vote du budget pour les opérations suivantes :

- 152- Mairie : Fourniture d'un ordinateur portable pour la salle de conseil municipal : 1000€
  - 155 - Autres bâtiments : crédits complémentaires pour les travaux de la toiture du garage de la Maison Gohel) : 3200 € et avenant
  - 156 - Voirie : crédits pour l'avis d'appel public à concurrence relatif au programme de voirie 2018 : 500 €
  - 160- Ecoles : Fourniture de tables et chaises pour cantine école maternelle : 700€
  - 211 CTM : fourniture d'une tronçonneuse pour 600 €
  - 210 Salle polyvalente : Travaux couverture à la salle des fêtes : 2000€
  - 1001 - Eglise LA FERRIERE ; crédit pour l'avis d'appel public à concurrence pour les travaux de restauration de l'Eglise. : 500 €
- Voté à l'unanimité

## 8 Affaires foncières : acquisition terrain «Les Landelles»

M. Le Maire a proposé au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée n° ZW 17 située à Les Landelles.

La surface de la parcelle est ventilée comme suit :

- 20 088 m<sup>2</sup> en zone 1Auh
- 27 335 m<sup>2</sup> en zone A

M. Le Maire a proposé d'acquérir la parcelle au prix de 116 019€ répartie comme suit :

Zone	Surface	Prix au m <sup>2</sup>	Prix surface
1Auh	20 088	4.823	96 884€
A	27 335	0.7	19.135€
TOTAL	47 423		116 019€

Les propriétaires actuels ont donné leur accord pour cette cession.  
Voté à l'unanimité

## 9 Budget investissement

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et

urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

Vote à l'unanimité.

## 10 Questions diverses

### Approvisionnement Cuisine centrale

Pour l'année 2018, attribution de l'accord cadre pour la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale.

Parallèlement, nous travaillons avec la **plateforme départementale Agri local**.

Toutefois, la plateforme victime de son succès, ne peut pas toujours répondre à nos demandes. Nous allons demander à Agrilocal de développer les partenariats avec des producteurs plus proches de Plémet.

### Panneau en Gallo

Il est prévu d'installer des panneaux en gallo à l'entrée de La Ferrière.

## du conseil municipal du 15 mars 2018

### DÉLIBÉRATIONS

#### 1 Débat d'orientation budgétaire (D.O.B)

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Sur la base de ce rapport, il a été proposé un débat sur les orientations budgétaires.

Cf. rapport DOB 2018

Il sera pris acte de ce débat.

#### 2 Présentation Estivale Bretonne (pour information)

Le parcours et l'organisation de la course cycliste L'estivale bretonne qui aura lieu sur Plémet en août 2018 a été présenté par Ronan FERNANDEZ, adjoint aux sports.

#### 3 Borne électrique : Transfert de l'exercice de la compétence «Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)» au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

M. Le Maire a rappelé que le SDE a déployé sur le territoire une borne électrique de recharge électrique avec la participation de la commune situé au clos du Presbytère.

Le conseil municipal est amené à délibérer sur le transfert de compétence IRVE (infrastructures de charge pour véhicules électriques) au SDE.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu l'article 3-2-5 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie entériné par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 habilitant le SDE 22 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Vu l'article 8 des statuts du SDE22 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire en cohérence avec un schéma de déploiement départemental;

Vu la délibération du comité syndical du SDE22 en date du 7/04/2014 portant sur le schéma de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Côtes d'Armor, Considérant que le SDE22 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 2 des statuts du SDE22, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Considérant que l'engagement financier de l'ADEME sur les opérations de ce projet se fera en contrepartie d'une gratuité de stationnement assurée aux véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tous les emplacements de stationnements gérés directement par la collectivité,

M. le Maire a proposé au conseil municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

- De l'autoriser à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

- D'assurer la gratuité de stationnement sur tous les emplacements gérés directement par la collectivité et pour tous les véhicules

Voté à l'unanimité

#### 4 Cession foncière parcelle F199

M. Le Maire a présenté lors de la séance du Conseil Municipal la demande d'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section F 199 située Rue de la liberté à proximité du Collège Louis Guilloux.

M. Le Maire a proposé de céder une portion de la parcelle cadastrée section F n° 199 d'une contenance d'environ 810 m<sup>2</sup> au prix de 16.000€ HT, soit 19,75 € le m<sup>2</sup> conformément à l'avis des domaines. Il a été proposé que les frais de bornage et de rédaction de l'acte soient à la charge des demandeurs.

Voté à 29 voix Pour et 3 Voix Contre

#### 5 Cession par la commune d'une portion du domaine public et acquisition d'une portion de la parcelle YC15 - Secteur Goudebin

M. Le Maire a rappelé que lors de sa séance en date du 30 novembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé de céder une portion d'environ 115 m<sup>2</sup> issue du domaine public et située au lieu - dit « Goudebin ».

M. Le Maire a proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la cession de la portion du talus de 128 m<sup>2</sup> au prix évalué par les services du Domaines soit 8.75€/m<sup>2</sup> et à l'acquisition par la commune d'une bande de 17 m<sup>2</sup> au même prix et de dire que les frais de bornage et de rédaction de l'acte notarié sont à la charge des acquéreurs.

Voté à l'unanimité

#### 6 Cession de l'ancienne École du Vaublanc

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de la proposition d'acquisition de l'ancienne école du Vaublanc au prix net vendeur de 35.000 €.

M. Le Maire a sollicité l'accord de principe du Conseil Municipal pour céder ce bâtiment à ce prix préalablement à la demande de la valeur vénale auprès des services du Domaines et à l'établissement du diagnostic immobilier nécessaire dans le cadre des cessions.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer ultérieurement sur ce dossier pour confirmer cette cession avec l'avis des domaines mis à jour.

Voté à l'unanimité

#### 7 Don de l'entreprise LESSARD de 5000€ pour la rénovation de la Chapelle de St-Lubin

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal du don de 5000 € reçu par chèque par les Carrières LESSARD pour la rénovation de la chapelle de St Lubin.

Voté à l'unanimité

#### 8 Question diverses

##### • Parc éolien Erratum

Mme La Maire déléguée de La Ferrière précise que le parc éolien de PEHART n'est pas une extension du parc de La Ferrière contrairement ce qui a pu être écrit dans la presse.

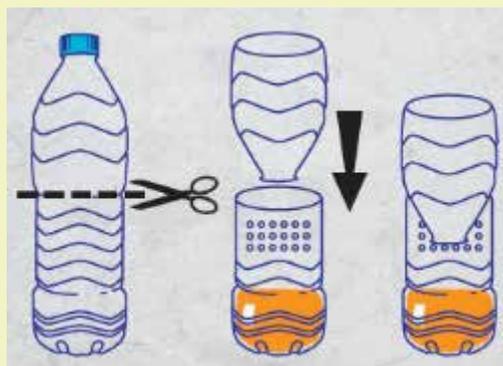
Par ailleurs, le conseil municipal de Plémet n'a jamais délibéré sur ce parc.

M. Le Maire indique que la prochaine séance aura lieu le jeudi 29 mars à 19h.

## FRELONS ASIATIQUES : Saison de piégeage

Le principe : piéger les reines – femelles fondatrices – de préférence entre mars à mai, période où elles sortent de l'hibernation et bâtissent un nid, dans lequel elles vont pondre les larves qui deviendront les premiers ouvriers de l'essaim.

Méthode simple de piégeage : coupez le haut d'une bouteille en plastique et retournez ce goulot vers l'intérieur. Remplissez le fond d'un mélange sucré composé de bière brune et de vin blanc, additionné à du sirop de fruits rouges, de préférence du cassis (1/3 de chaque). Le vin blanc a pour rôle de repousser les abeilles. A placer au soleil à environ 1.50 m du sol.



Texte de la Minorité : La redevance ordures ménagères s'emballa et prend du poids

## Nous trions et nous payons de plus en plus cher !!!

Les habitants du territoire s'efforcent de trier pour protéger la planète, alléger les poubelles et voire diminuer le coût comme on nous l'avait annoncé en distribuant les sacs jaunes pour le tri des papiers, plastiques et boîtes de conserves.

Résultat aujourd'hui, hausse très importante de la redevance, jusqu'à 50% pour une personne seule, grosse surprise ! en 2017 nous avons payé 90 euros, en 2018 c'est 135 euros.

Explication de LCBC (Loudéac Centre Bretagne Communauté) le tri devient de plus en plus efficace mais Yvon Le Jan (vice-président) « déplore les baisses de rentrées financières. En 2016, la tonne de plastique était achetée 1000 euros, aujourd'hui 500 euros. Des éco-organismes accordaient 800 000 euros, celui-ci a baissé à 160 000 euros »

Afin de faire perdre du poids à nos ordures ménagères et à nos factures, allons vers une politique Zéro Déchet, comme l'expérimentent certaines familles qui en sont ravies et qui permet de faire des économies jusqu'à 40% sur le budget consommation.

Nous vous proposons quelques conseils :

- **RECYCLER** est la base du Zéro Déchet en triant avec soin
- **COMPOSTER** tous vos déchets organiques
- **ACHETER « EN VRAC »** éviter les emballages inutiles et préférez des sacs réutilisables pour (les fruits, les légumes, les produits secs, le pain.....)
- **RÉPARER** donner une seconde vie à un produit cassé ou endommagé

- Une **RECYCLERIE** associative vient d'ouvrir à Loudéac, Av. des Combattants

- **FABRIQUER SES PRODUITS MÉNAGERS** remplacez vos produits d'entretien par des ingrédients simples et bons marché. Votre poubelle s'allège et votre maison brille tout autant, mais de façon beaucoup plus saine. N'oubliez pas les produits d'entretien sont très polluants. Et votre portemonnaie s'en portera mieux.

- **CONSOMMER MIEUX** et de manière plus réfléchie

- **ACHETER « LOCAL »**

- Faire ses courses chez les commerçants locaux ou au marché permet de trouver des produits frais et de saison ce qui évite les emballages superflus.

Nous comptons sur vous pour avoir des gestes citoyens.

N'oublions pas que « Nous empruntons la planète à nos enfants » il est grand temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

### LIENS UTILES

[www.consoglobe.com](http://www.consoglobe.com)

[www.toutpratique.com](http://www.toutpratique.com)

[www.topito.com](http://www.topito.com)

[www.trucsdegrandmere.com](http://www.trucsdegrandmere.com)

[www.familzerodechet.com](http://www.familzerodechet.com)

### Emploi saisonnier :

La commune recherche un saisonnier à temps complet pour les 2 mois cet été Poste :

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

## Chiens

Nous recevons régulièrement en mairie des appels concernant des chiens en divagation. Nous rappelons que tout propriétaire d'animaux est responsable de leurs actes. Le tatouage des chiens et des chats est obligatoire. La commune est souvent amenée à faire appel à Chenil Service pour récupérer des animaux errants. Pour la sécurité de vos animaux de compagnie, nous vous remercions de faire le nécessaire afin d'éviter qu'ils ne partent de votre domicile.

Déjections canines : par mesure d'hygiène publique, il est rappelé que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants. Seuls les caniveaux sont autorisés. 2 distributeurs de sacs sont à la disposition des propriétaires de chiens.



# PASS commerce et artisanat

## PASS

### Commerce et Artisanat

NOUVEAU DISPOSITIF

Bénéficiez d'une aide allant jusqu'à 7500 euros

**L**oudéac Communauté Bretagne Centre soucieuse du maintien, du développement et de la dynamisation de ses entreprises de proximité (artisanat, commerce) sur l'ensemble de son territoire, a voté la création d'une aide spécifique aux TPE du commerce et de l'artisanat. Ce dispositif a pour vocation de contribuer à soutenir les petites entreprises de proximité qui maintiennent le territoire, dynamisent les bourgs et globalement sont des acteurs essentiels du bien vivre ensemble sur le territoire intercommunal.

**Qui peut bénéficier de l'aide ?**

Toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante de moins de 7 salariés en CDI équivalent temps plein maximum (hors gérant et président) et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 million d'euros HT.

Ne peuvent pas bénéficier de l'aide :

- ✓ les commerces non sédentaires;
- ✓ les professions libérales ;
- ✓ le secteur médical et paramédical ;
- ✓ les autoentrepreneurs ;
- ✓ les associations ;
- ✓ les commerçants et artisans des zones suivantes : PA de Ker d'Hervé, PA Triskell, Espace Synergie ;
- ✓ les artisans et commerçants qui exercent leurs activités à domicile.

**Montant de l'aide**

30% du montant des travaux éligibles. Le montant des travaux est plafonné à 25 000€ HT et la subvention d'un montant maximal de 7 500€.

Les investissements doivent atteindre des seuils planchers :

- ✓ 6 000 € dans le cas général,
- ✓ 3 000 € pour les travaux d'accessibilité,
- ✓ 3 000 € pour les investissements immatériels (conseil, stratégie commerciale etc.) ainsi que les équipements liés.

L'aide attribuée sera cofinancée à parité par la Région Bretagne et Loudéac Communauté Bretagne Centre (50/50).

Le versement de la subvention se fera en une seule fois sur production de factures acquittées et attestées par l'expert-comptable de l'entreprise et la déclaration d'achèvement des travaux.

**Pour quels projets ?**

Les créations, reprises, modernisation et extension d'activités sont éligibles dans le cas où la nature des travaux sont :

- ✓ Des travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité) ;
- ✓ Des travaux de mises aux normes ;
- ✓ Des équipements de types chambres froides, vitrines réfrigérées, fours... ;
- ✓ Des équipements et du matériel de production et manutention.

**Ne sont pas éligibles :**  
Les matériels d'occasion non garantis à moins minimum ; les véhicules et matériels roulants, flottants ou volants ; les consommables ; le mobilier : tables, chaises, bureau, couverts, sonorisation... ; les travaux réalisés en auto construction sauf lorsque ceux-ci correspondent à l'activité répertoriée de l'entreprise (un électricien pourra réaliser les travaux de mises aux normes électrique).

A savoir que les équipements et matériels seront pris en compte dans le cadre seulement d'une création ou reprise d'activité.

**CONTACT**  
Service de Développement Economique  
au 02 96 66 09 09 -  
[www.loudeac-communaute.bzh](http://www.loudeac-communaute.bzh)

## Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor



Accueil sur rendez-vous à compter du lundi 26 mars 2018

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service et de la généralisation des télé-procédures, les modalités d'accueil de la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor évolueront à compter du lundi 26 mars 2018.

Au préalable, il sera nécessaire de prendre rendez-vous par courriel à l'adresse suivante : [ddcs@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddcs@cotes-darmor.gouv.fr)

Par ailleurs, en raison de travaux d'aménagement, l'accueil physique des usagers sera déplacé pour s'effectuer par l'entrée de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 1 rue du parc à Saint Briec.

Pour toute information complémentaire, contacter le : 02.96.62.08.09

## Recensement militaire

Tout jeune qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Recensement à effectuer entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire. Se munir : d'une pièce d'identité – du livret de famille – d'un justificatif de domicile des parents.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national de Brest :

par téléphone : 02 98 37 75 58

- du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

ou par courrier adressé au : **BCRM Brest - Centre du Service National - CC 81 - 29240 BREST Cedex 9**

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.



# L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

## sur votre smartphone

La mairie s'est équipée d'une nouvelle application smartphone lui permettant de communiquer avec ses citoyens en moins de 2 minutes ! 100 % gratuite, illiwap vous permet de recevoir des messages d'information de la mairie sur votre téléphone.

L'application illiwap permet à la ville de rester connectée en France avec ses citoyens. La commune fait partie des villes qui participent au déploiement d'illiwap en France.

Totalement gratuite pour l'internaute, illiwap vous permet de recevoir des messages d'information de la mairie ou de tout autre centre équipé d'illiwap (crèches, écoles, associations, etc.) sur votre téléphone.

Cette application vous permet également de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, pollution, accidents, bouchons, travaux, inondation, etc. Via ces alertes géolocalisées, la municipalité peut contacter en quelques secondes ses citoyens mais aussi tous les porteurs de l'application de passage sur son territoire.

L'application « zéro contraintes »

- Gratuite et illimitée,
- sans inscription,
- sans publicité,
- fiable,
- origine de l'information garantie,
- respectueuse de la vie privée : aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application,

### Comment procéder

Il vous suffit de télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone).

Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie (code lu rapidement par votre téléphone) ou d'ajouter le code @22210.



Suivez l'actualité de votre station

Mairie de Plémet



En taguant le QR code ci-dessus ou dans votre application Illiwap ou en composant le code émetteur dans l'application Illiwap



@22210



illiwap est une application illimitée, gratuite et sans inscription pour vous permettre de suivre en direct l'actualité que vous avez choisie.

## Carte nationale d'identité

### auprès de la MSAP de Loudéac

Modalités de traitement des titres d'identité.

Seules les communes équipées d'une station biométrique peuvent recueillir ces demandes.

Néanmoins, chaque mairie reste l'interlocutrice privilégiée pour accompagner ses administrés dans leur démarche, notamment en indiquant les documents à fournir et les modalités de prises de rendez-vous.

Aujourd'hui, de nombreux usagers s'adressent directement auprès de la Maison de Services Au Public sans obtenir les renseignements nécessaires auprès de la Mairie de leurs domiciles.

A cet effet, la Maison de Services Au Public de LOUDEAC rappelle donc le fonctionnement du service des titres d'identité dans l'intérêt des administrés :

- Pour la prise de rendez-vous ou pour vos demandes de renseignements, il est possible de vous rendre sur le site web : <https://welrdv-mairies-cni.fr/mairie/loudeac-22600> ou appelez le serveur vocal : 02 96 66 48 38

- La Maison de Services au Public accueille les demandeurs uniquement sur rendez-vous : du mardi au vendredi de 14h à 17h et le samedi matin de 9h à 12h. La remise de titre d'identité peut s'effectuer sans rendez-vous, uniquement le jeudi matin de 09h à 12h.

Avant de prendre RDV, il faut faire une pré-demande sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

#### 6 étapes à suivre :

- 1 - Je fais ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette, un smartphone
- 2 - Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué
- o Cette démarche de pré-demande en ligne s'effectue uniquement

via le site internet de l'ANTS et est donc totalement indépendante de la prise de rendez-vous :

- 3 - Je prends RDV <https://welrdv-mairies-cni.fr/mairie/loudeac-22600> ou par le billet du serveur vocal au 02 96 66 48 38
- 4 - Je rassemble les pièces justificatives
- 5 - Je me présente au RDV fixé à la Maison de Services au Public pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales ;
- 6 - Je retire ma carte d'identité là où j'ai fait la demande.

Comment faire sa pré-demande ? Pour faciliter votre délai d'attente, vous pouvez remplir en ligne une pré-demande en créant un compte personnel : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> et saisir votre état-civil. Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué. Pensez à noter ou imprimer ce numéro pour votre déplacement à la Maison de Services au Public.

Rappel : validité des cartes Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (+ de 18 ans). Si votre carte d'identité a été délivrée après le 2 janvier 2004, la prolongation de 5 ans de la validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière.

Autorisation de sortie du territoire des mineurs La loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 rétablit le régime des autorisations de sortie de territoire à partir du 15 janvier 2017. Cette autorisation sera formulée par le biais d'un formulaire « Cerfa » téléchargeable sur internet par le parent qui le complètera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur voyage ensuite muni de document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.

#### Contact :

Maison de Services au Public - 15 rue Moncontour - 22600 LOUDEAC - Tel : 02.96.66.48.37 - courriel : [m-sp-loudeacpasseport@orange.fr](mailto:m-sp-loudeacpasseport@orange.fr)

# HAIES BOCAGÈRES

ENVIRONNEMENT

## CONSERVATION DU BOCAGE : LES HAIES SONT DÉSORMAIS PROTÉGÉES !

**LOUDÉAC**  
communauté  
BRETAGNE CENTRE

**D**eux cadres réglementaires existent pour protéger les haies bocagères : la PAC (Politique Agricole Commune) et le PLU(i) (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de LOUDÉAC Communauté BRETAGNE CENTRE. Ce dernier a été approuvé le 5 septembre 2017 et s'applique depuis le 23 novembre dernier. Il protège l'ensemble des linéaires bocagers du territoire. Les exigences environnementales de la PAC renforce ce dispositif <sup>(1)</sup>.

### Pourquoi une protection du bocage ?

On reconnaît aux haies de multiples fonctions environnementales, paysagères, agronomiques... Mais les mutations de l'agriculture et l'urbanisation ont conduit à une destruction de la maille bocagère suivie d'une plus ou moins lente érosion, l'empêchant ainsi de jouer son rôle. Ce constat justifie la volonté de protéger le bocage au travers des politiques agricoles et d'aménagement du territoire.

### Un projet de destruction/arasement<sup>(2)</sup> ou de déplacement, comment faire ?

- Transmettre une déclaration préalable (document CERFA) en mairie accompagnée d'un plan de situation, d'une description, photos et des motivations pour le projet.

- La mairie transmettra ensuite à LOUDÉAC Communauté BRETAGNE CENTRE qui traitera la demande.

- Après étude de la demande d'arasement, un avis sera donné. La position topographique, la longueur, la qualité de la haie, ainsi que les surfaces parcellaires obtenues seront déterminantes dans l'instruction.

Si un avis favorable est donné, des mesures compensatoires de replantation seront dans la plupart des cas exigées. Il ne s'agira pas de compenser au mètre près ce qui a été arasé, mais plutôt de réfléchir globalement avec l'exploitant à des aménagements plus fonctionnels sur le plan agricole, tout en conservant les fonctions du maillage bocager.

- En parallèle, l'ensemble des documents (transmis en mairie et description du projet de compensation) devront être envoyé à la DDTM22-service PAC.



Haie récente



Ancienne haie

Le non-respect de cette procédure et/ou l'arasement « illégal » peuvent entraîner des réductions des aides PAC ou dans le cas du PLU(i), une infraction au code de l'urbanisme.

<sup>(2)</sup> destruction/arasement d'éléments boisés.

La gestion courante des haies (élagage, taille latérale, recépage, éclaircie) n'est pas considérée comme une destruction.

Il est conseillé de se renseigner en amont de la procédure.

Plus d'infos :

Marc MOINERAI, Technicien bocage  
Tél : 02 96 66 39 49

<sup>(1)</sup> Les haies et la PAC 2015-2020

Le maintien des haies constitue une des exigences de la conditionnalité au titre de la BCAA 7 (maintien des particularités topographiques). Les haies doivent être déclarées dans le dossier PAC et bénéficient, en contrepartie, de l'admissibilité aux aides découplées. Toutes les haies « BCAA7 » présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2015 doivent être conservées. La destruction et le déplacement de celles-ci sont impossibles, sauf dans certains cas précis.

# Centre de tri GENERIS

Le centre de tri GENERIS à PLOUFRAGAN nous avise que des blocs de béton ont été retrouvés dans les sacs jaunes venant de notre territoire. Ces blocs de bétons ont endommagé l'ouvreur de sacs du centre de Tri. Ces comportements ne peuvent être tolérés. Nous vous rappelons que des déchetteries sont à votre disposition pour tous les encombrants.

- LOUDÉAC : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
- PLÉMET : du mardi au samedi de 14h à 17h45
- LA CHÈZE : lundi de 14h à 17h45 / les jeudis et samedis de 9h à 11h45
- MERDRIGNAC : lundi et mercredi de 14h à 17h45 / mardi et vendredi de 9h à 11h45 / samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

## Des comportements INADMISSIBLES

Il a été constaté depuis plusieurs semaines des dépôts de plastiques, d'ordures ménagères, déchets de toutes sortes... au pied des colonnes à VERRE et dans les colonnes à VERRE mises à disposition sur les éco-points sur toutes les communes de LCBC.

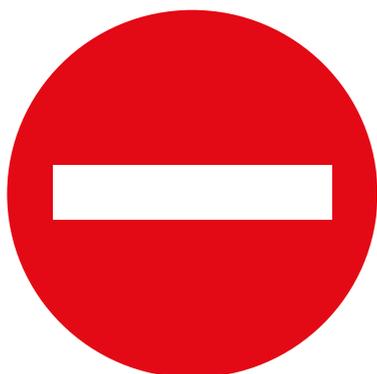


## Ces comportements sont inadmissibles car cela a pour conséquences :

- La dégradation du flux VERRE qui devient « non-conforme »
- Une mauvaise image de nos communes (dépôts sauvages)
- Des plaintes de riverains

### RAPPEL

Tous les emballages « Plastiques et métalliques » et « Papiers-cartonnettes » sont à déposer dans vos sacs JAUNES et Conteneurs à couvercle JAUNE.



### **Il est interdit de déposer dans les colonnes à VERRE :**

- Des déchets (ordures ménagères, plastiques,...)
- Au pied des colonnes à verre des déchets de toutes sortes (sous peine d'être passible d'une amende pour dépôts sauvages)

## EHPAD

Plusieurs activités encadrent nos résidents. On peut notamment citer la galette des rois partagée avec les familles et les bénévoles à l'initiative de l'association Toujours Belle la Vie, une initiation internet faite par une stagiaire Eloise, et le carnaval.



## Art floral Japonais IKEBANA OHARA LA PEIGNIE / MERDRIGNAC LYCÉE DU MENÉ 2 juin 2018 à partir de 14heures

**Démonstration par le grand  
Maître Annik Howa Gendrot.**

Madame Annik Howa Gendrot, Grand Maître de l'école Ohara, représentante officielle de l'école en France a été nommée Meyo Ichi-ji Kin, une distinction donnée à très peu d'occidentaux par le Japon



Madame Gendrot réalisera sur fond musical 7 arrangements floraux devant le public au lycée du Mené de Merdrignac. C'est un véritable moment d'émotion auquel elle vous convie.

Cette démonstration permettra de mettre en valeur le remarquable jardin de la Peignie sans lequel la manifestation ne pourrait avoir lieu.

Elle permettra aussi de faire découvrir l'Ikebana – un art traditionnel et très ancien du Japon- considéré encore aujourd'hui comme une des activités essentielles de l'éducation culturelle des Japonais.

Ikebana signifie littéralement « fleur vivante ».

Plus qu'un art floral il s'agit de marier les végétaux entre eux dans le respect et la connaissance de la nature et selon des règles codifiées. Les bouquets réalisés doivent être harmonieux, rythmés et poétiques et favoriser la méditation.

Il n'y aura pas de tarif imposé pour la manifestation, mais les participants pourront faire un don libre à l'association « Les Jardins de la Peignie ».

Les places sont malheureusement limitées, aussi est-il nécessaire de réserver dès maintenant soit au 02.97.93.32.39 soit par mail : [gi.etienne@wanadoo.fr](mailto:gi.etienne@wanadoo.fr)

(Le parc de la Peignie se visite sur RDV tél : 02 97 93 36 12).

Après cette manifestation exceptionnelle, si vous voulez vous initier à l'Ikebana, vous pouvez contacter à Plémet l'Association I.O.C.B. (Ikebana Ohara Centre Bretagne).

## Canoë-club du Lié un premier semestre 2018 bien occupé



Après avoir organisé les championnats de Bretagne qui ont vu Sami Rocher triompher une nouvelle fois sur sa rivière, le Canoë Club du Lié se prépare à une année 2018 chargée.

Clément Ollivier, nouvel éducateur sportif du Club, a bien poursuivi le travail de Yoann Le Guyader pour animer la section sportive du Collège Louis Guilloux bien aidé par Jean-Marc Bidet, professeur d'EPS et soutien indéfectible de cette section. Côté compétition, tous les week-ends ou presque, des animations départementales, régionales et même nationales vont se succéder. On peut noter le championnat départemental de course en ligne à Pontrioux en mars pour les jeunes compétiteurs, le sélectif National 3 à St-Brieuc fin mars et aussi les championnats de France national 1 fin avril à Pau. C'est même le niveau international pour le CCLié puisque Nathan Flageul prépare les championnats du monde en juillet en Italie où il courra pour le Népal.

Côté loisir, c'est toujours Micka qui anime cette section au niveau du CCLié mais aussi au niveau départemental. Bréhat, la Côte de granit rose, les falaises de Plouha en kayak de mer sont au programme au printemps et au début de l'été. Avis aux amateurs !

Le CCLié, c'est aussi bien sûr son traditionnel couscous avec, une nouveauté cette année, la possibilité de livraison ! Il se déroulera cette année le 21 avril.

Enfin, comme tous les ans, le CCLié proposera des descentes du Lié jusque La Chèze les week-ends d'avril, mai et juin (sur réservation uniquement)

# Familles Rurales

Lors de l'Assemblée Générale de Familles Rurales ce vendredi 23 mars, les référents de sections, ainsi que le Président Guénaël Jossé, la trésorière Céline Lepeyre et la directrice de l'association Edith Marigo ont présenté les rapports d'activités et les rapports financiers des 4 sections qu'ils gèrent. Près de 70 personnes sont venues faire un tour à la double soirée («inauguration du local jeunes») et «assemblée générale» que l'association proposait.

La section théâtre pour sa quatrième année de fonctionnement compte 30 inscriptions enfants et 8 adultes. Son référent est Richard Choupeaux. L'exercice est à l'équilibre en ne vivant que sur les recettes des représentations. La troupe adulte montera sur les planches de la salle des fêtes les 14 et 15 avril prochain. Les enfants et ados clôtureront l'année avec un spectacle le vendredi 25 mai.

La section Jeunesse qui vient d'acquiescer un tout nouveau local mis à disposition par la municipalité, a terminé l'année 2017 positivement. L'accompagnement financier de la CAF permet de mettre en œuvre les différents projets des jeunes (séjour au Futuroscope, camp, etc.) et délivre également des subventions pour l'équipement en mobilier et jeux pour le local. Guénaël Jossé, président, en assurait jusque-là, la référence. Le nouveau local inauguré en amont de

l'assemblée a enthousiasmé de nombreux jeunes présents. Rendez-vous le vendredi soir entre 17h et 19h au préfabriqué de la rue des écoles.

La section danse gérée par Cécile Proux et dont les cours sont dispensés par Cécile Meunier pour la deuxième année, enregistre une forte augmentation d'inscrites, passant de 24 en 2016 à 49 cette année. La nouveauté est le lancement d'un groupe adulte. Le gala est en préparation pour le vendredi 15 juin 2018 à la salle des fêtes. Cette section est également à l'équilibre grâce à de nombreuses actions co-organisées avec la section jeunesse comme par exemple le loto, ou encore la randonnée gourmande. Mais aussi par une action originale : la vente de calendriers avec les groupes de danseuses.

Le centre de loisirs 3/12 ans est la seule section qui demande une subvention d'équilibre à la municipalité pour continuer d'assurer un service de qualité aux familles, bien que la CAF accompagne pour une large part le fonctionnement général avec le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) qui permet de développer des places dans les structures de ce type.

L'ALSH est en co-gestion par Kathy Guillou et Sébastien Gicquel, deux parents qui sont concernés de près par le service d'accueil.

## Section danse

En ce début d'année, les danseuses de Plémet (section danse modern-jazz, Familles Rurales) ont assisté à un spectacle de danse « TAKA » au centre culturel Mosaique de Collinée par la Compagnie professionnelle « Grégoire&Co ».

Pour sa deuxième année de fonctionnement, la section s'est étoffée et les effectifs ont quasiment doublé. A la grande satisfaction des organisateurs et de leur professeure : Cécile Meunier.

Le 15 juin prochain, elles seront une cinquantaine de danseuses sur scène à présenter à leur tour le fruit de leur travail à la salle des fêtes de Plémet à 20h30.



## Section théâtre

La troupe de théâtre amateur «Les Plé'santins» va bientôt monter sur les planches pour interpréter une comédie en 3 actes de Charles Istage, intitulée «Burn Out».

« Hubert, PDG d'un grand groupe industriel, vit une mauvaise passe et fait régner dans la maison de vacances, un climat de tensions contagieux à toutes les personnes qui osent passer le pas de la porte ! Cette déprime ne tombe pas au bon moment car l'homme d'affaire a des obligations professionnelles de la plus haute importance ! Mais c'est sans compter sur la proposition plutôt «originale» de sa mère pour lui remonter le moral : aller se ressourcer dans une communauté de babas cool !!! »

A vos agendas ! Les représentations auront lieu le samedi 14 avril à 20h30 et le dimanche 15 avril à 14h30 à la salle des fêtes de Plémet; et non fin mars comme annoncé initialement !

Les 8 comédiens de la troupe sont épaulés toute la saison par l'aide précieuse de 6 bénévoles pour souffler ou encore assurer les décors, la mise en scène et la sono. Puis ce sont les bénévoles de l'association Familles Rurales qui prêteront main forte pour l'organisation du week-end théâtral.

**Info pratique :** 6 € l'entrée ; gratuit - 12 ans .

Association Familles Rurales - Maison de l'Enfance  
Ruelle des 2 âges - 22210 PLÉMET - 06-69-44-22-10



## La truite du Ridor



Toujours une belle affluence pour la rencontre gallo organisée par la truite du Ridor lors de la 42<sup>ème</sup> édition.

Le samedi 3 février à la salle du minerai, les apprentis « faisons de galettes » étaient heureux de repartir avec leur fabrication, manier le rouable n'est pas facile, mais ils ont réussi car ils sont tous repartis avec un diplôme. Pendant ce temps à l'intérieur de la salle, apprentissage également de nouvelles danses, cette année les danses du pays Nantais étaient à l'honneur.

Le dimanche 4 février : après la traditionnelle potée préparée par les bénévoles de l'association, les artistes venus de toute la Bretagne ont proposé contes, chants et musique pour le concours.

Cette 42<sup>ème</sup> édition a montré que la culture gallèse ne décline pas, mais il faudra cependant motiver et mobiliser les jeunes générations.



## Remise chèque association Loisirs et Création à Toujours Belle la Vie

L'atelier couture de l'association les Ateliers loisirs et création, à l'occasion de la galette des rois, remis un chèque de 277 € à la présidente de l'association Toujours Belle La Vie, qui œuvre pour l'animation de l'EHPAD de PLÉMET.

Cette somme est le produit de la vente réalisée lors du marché de Noël.



## Remise chèque du téléthon

Gérard Genet, délégué départemental du Téléthon, a rendu hommage aux bénévoles et aux associations qui s'investissent pour le Téléthon. Un chèque de 5449 € a été remis en présence des trente associations plémétaises partenaires de l'opération.

En 2018 le Téléthon aura lieu le **samedi 8 décembre**



## CONCERT JAZZ du 3 mars en hommage à Sidney BECHET



Les organisateurs de Swing 22 de St Gilles du Mené avaient annoncé une Soirée Exceptionnelle.....elle le fût !

Les musiciens du Jazz Quartet d'Olivier Franc (jouant avec le saxophone de M. Sidney Bechet) ont confirmé leur notoriété Nationale et Internationale et ont comblé un public venu nombreux. Plus de 2 heures de spectacle intense, chaleureux.

A l'entracte et à la sortie du concert, la même question était sur toutes les lèvres : « À quand le prochain concert à Plémet ? » Les organisateurs y songent sérieusement !

- Au saxophone et à la clarinette, Olivier FRANC, reconnu comme le meilleur disciple de Sidney Bechet
- A la contrebasse, Gilles CHEVAUCHERIE, contrebassiste hors-pair, incontestablement le meilleur spécialiste du Slap
- Au piano, Jean-Baptiste FRANC, pianiste de jazz, de stride et de blues
- A la batterie, Thomas RACINE, batteur de talent

## Animations sportives et communales

**Du mercredi 2 au vendredi 4 mai 2018** : vacances sportives de printemps pour les 8/15 ans Tarifs : 9€ la journée multisports, 20€ la sortie, 25€ les 3 jours.

- **Mercredi 2 mai** : 10h-16h Base sports Nature du pont Querra : VTT, CO, Kayak

- **Jedi 3 mai** : journée sports collectifs de 10h à 16h à la halle

des sports

- **Vendredi 4 mai** : Sortie Karting (horaires à finaliser).

Programme d'activités disponible sur le site internet ou à l'accueil de la mairie vers la mi-avril.

Renseignements auprès de Gaëlle : 06-46-14-10-79

# Course Solidaire pour Contr'Atax



« Mets tes baskets et cours pour Contr'atax ! » est une course organisée par trois lycéennes du lycée Xavier Grall de Loudéac, qui a eu lieu à Plémet le 11 mars 2018.

Actuellement en terminale au lycée Xavier Grall de Loudéac, les élèves dans le cadre du module « MP6 action professionnelle », doivent organiser une manifestation au profit d'une association. Ce module participe à la validation du baccalauréat.

« C'est un module qui nous fait grandir, il nous fait nous rendre compte de ce qu'est l'organisation d'un événement. » affirment les organisatrices de la course. « Les professeurs sont là pour nous soutenir, ils nous ont aidés, accompagnés, ils ont toujours cru en nous, sans eux aucuns projets n'auraient lieu et nous les remercions pour cela ! » ajoutent-elles.

Lauriane Le Potier, Océane Coat et Solenn Bongré ont choisi d'aider l'association « Contr'atax » qui siège à Saint-Etienne-Du-Gué-De-L'isle. Cette association a pour but de récolter des fonds, afin de faire avancer les recherches mais aussi de financer les soins de deux enfants atteints d'une maladie peu connue : « L'ataxie de Friedreich ». Seulement 1500 personnes en sont atteintes en France. Cette association créée en juin 2017 fait déjà un succès grâce à ses nombreuses actions (couscous, loto,...). Touchées, les 3 élèves du Lycée Xavier Grall, ont décidé de mener un incroyable projet : une course à pieds. 8 mois pour organiser ce lourd projet, défit lancé pour mettre en place l'organisation de cette course nommée « Mets tes baskets et cours pour Contr'atax ! ». Elles se sont données à fond pour mener à bien le projet, et c'est gagné, puisqu'après



stress et angoisse cumulés, c'est 82 exceptionnels coureurs qui ont participé ! Le bénéfice récolté lors de cet événement sera reversé à l'association Contr'atax. Un grand merci aux coureurs, d'avoir participé pour soutenir cette association ; un tout particulier merci à Philippe Josse (Plémet) d'avoir si gentilement participé et d'avoir fait un excellent score comme à son habitude (8ème) ainsi qu'à Audrey Cordon de nous avoir soutenu ; merci à la municipalité de Plémet pour son implication, merci également à la protection civile de Plémet, merci à Antoine Boscher : ancien élève du lycée Xavier Grall qui a participé à l'organisation de la course, un grand merci à Nicolas Taillard pour son aide et qui a merveilleusement bien animé cette course, merci à nos partenaires, mille mercis aux bénévoles, sans oublier un immense merci à nos professeurs Madame Bizet et Madame Kerlan qui nous soutiennent depuis le début de cette merveilleuse aventure ; merci à tous ! « C'était un immense plaisir d'aider cette association et de venir en aide à ces enfants, pourquoi pas reconduire cet événement l'année prochaine... » Rajoutent Lauriane, Océane et Solenn.

Pour soutenir les 2 associations :

Contr'atax :

<https://www.facebook.com/Association-Contratax-316947572064864/>  
 Autour de Jules : Allison Le Moal et  
 Arnaud Colliaux – 23 Les Isles à Trévé –  
 associationautourdejules@hotmail.fr



# Bibliothèque

## Nouveautés et coup de coeur de Brigitte - Avril 2018

### Romans adultes :

Little bird/Craig Johnson  
 Le camp des morts/Craig Johnson  
 Outlander ; le chardon et le tartan/Diana Gabaldon T1  
 La montagne pour refuge/Patrick Breuzé  
 Au nom de ma mère/Hanni Münzer

### Romans adolescents :

Frères d'Exil/Kochka  
 Dans la forêt de Hokkaido/Éric Pessan

### Romans jeunesse :

Guillaume « petit chevalier » ; l'épidémie de Grattatouille/Didier Dufresne  
 Guillaume « petit chevalier » ; le trésor de la basilique/Didier Dufresne  
 Guillaume « petit chevalier » ; le festin de Malecombe/Didier Dufresne.

## Coup de cœur de Brigitte



Adulte

### AU NOM DE MA MÈRE

**Hanni Münzer**

JUSQU'OU UNE MÈRE PEUT-ELLE ALLER POUR SAUVER SES ENFANTS ?

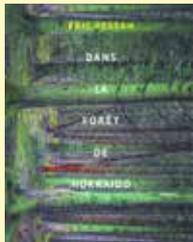
Étudiante à Seattle, Felicity reçoit un appel : Martha, sa mère, a disparu... Felicity la retrouve à Rome, où Martha s'est enfuie avec des archives familiales.

Martha a en effet découvert une longue lettre écrite par sa propre mère, Deborah, fille d'une diva qui connut son heure de gloire aux débuts du IIIe Reich. Une lettre qui va plonger Felicity dans une quête douloureuse.

Alternant passé et présent, ce roman mêle amour et trahison, colère et culpabilité, péché et expiation, autour d'un secret de famille courant sur quatre générations

*Très beau récit sur une famille allemande dans les années 1925-40 : montée du nazisme et impossibilité de fuir l'Allemagne : des aspects de l'époque que nous n'avons pas souvent l'occasion de lire...*

## Coup de cœur de Brigitte



Jeunesse

### DANS LA FORÊT DE HOKKAIDO

**Éric Pessan**

Les anges gardiens n'existent pas qu'en rêve, le saviez-vous ? Lorsque Julie plonge dans le sommeil, son monde bascule. L'adolescente se retrouve dans la forêt de l'île japonaise d'Hokkaido, reliée physiquement à un petit garçon de sept ans. Abandonné par ses parents, il erre seul, terrifié, et risque de mourir de froid, de soif et de faim. Quel est le lien entre Julie et l'enfant perdu ? A partir de 14 ans.

## Les infos

- **Rencontre des bébés lecteurs** : les 2ème mercredi de chaque mois de 9h30 à 10h30
- **Mardi 17 Avril** : lectures pour l'école maternelle publique à la bibliothèque de 14h45 à 15h45
- **Mercredi 2 Mai** : atelier de Printemps
- **Mardi 29 Mai** : venue de l'auteure Ella Charbon
- **Mercredi 30 Mai** : Remise du prix des bébés lecteurs

# Bienvenue !

## Dététicienne

Justine RÉTHORÉ  
 11 rue du 6 août - 22210 PLÉMET  
 Reçoit les lundi, mardi et vendredi sur rendez-vous : 06.89.60.81.08  
 justinerethore.dietetique@gmail.com

## Bar-restaurant

### « La taverne »

à la Ferrière

Molly WOOD, Valérie ROUTLEU et Andrew JACQUEUST vous accueillent :

Mardi, mercredi et jeudi :

10h30-14h30 et 17h30-22h30

Vendredi : 10h30-14h30 et 17h30-00h

Samedi : 10h30-00h

Dimanche : 10h30-16h

Tél : 02.96.66.63.66  
 ou 06.02.25.90.89

# A vos casseroles

## Dorade au barbecue, fenouil à l'orange

**Ingrédients pour 4 personnes :** ● 2 dorades de 50gr (préparées par votre poissonnier), 2 oranges de table, 1 bulbe de fenouil, 1 oignon rouge, 4 gousses d'ail, 50gr de noix de cajou, 1 pincée de paprika, falcon d'huile d'olive, 700gr de petites pommes de terres Aghata, 100gr de fromage blanc, 1 petite botte de ciboulette, 1 échalote..

**Difficulté : Facile / Préparation : 15 mn / Cuisson : 20mn.**

- 1 Pour accompagner les dorades, lavez les pommes de terre, enveloppez-les de papier aluminium avec un filet d'huile d'olive, assaisonnez et placez-les directement dans la braise pendant 15 à 20 minutes environ.
- 2 Émincez finement l'oignon, le fenouil et les gousses d'ail.
- 3 Salez et poivrez l'intérieur et l'extérieur de chaque dorade. Déposez-les sur une feuille de papier aluminium huilé. Ajoutez l'oignon, l'ail, les suprêmes d'orange, le fenouil, les noix de cajou et la pincée de paprika. Arrosez le tout d'un filet d'huile d'olive et rabattez le papier de façon à obtenir une papillote bien étanche. Placez-les sur le barbecue, couvrez et laissez cuire 10 à 15 minutes tout en veillant à les déplacer de temps en temps, afin que le fond ne brûle pas.
- 4 Pendant ce temps, préparez une petite sauce avec le fromage blanc agrémenté de ciboulette, d'échalotes ciselées, et assaisonnez à votre goût. Dégustez sans attendre les dorades accompagnées des pommes de terre coupées en 2 et agrémentées d'un cordon de sauce fromage blanc à la ciboulette.



# 500 trucs et astuces

## Pour conserver vos herbes aromatiques

- **Au congélateur :** Vous pouvez congeler le basilic, le persil, le cerfeuil, la ciboulette ou la menthe. Lavez-les puis séchez-les bien. Ciselez-les et rangez-les dans de petits sacs de congélation.
- **En déshydratation :** Pour sécher rapidement vos fines herbes, placez-les sur une assiette entre deux feuilles de papier absorbant et mettez-les 2 minutes au four à micro-ondes puissance maxi. Vos feuilles seront déshydratées et prêtes pour une utilisation ultérieure.

# Dictons

## Avril

*Bourgeon qui pousse en avril met peu de vin au baril.*

## Mai

*Lorsque mai sera chaud, septembre rira haut.*

## Juin

*Coccinelle qui va de fleur en fleur apporte avec elle la chaleur.*

# Calendrier des fêtes

A V R.	Samedi 14 au soir et dimanche 15 après-midi	Théâtre - Familles rurales	Plémet - Salle des Fêtes
	Lundi 16	Concours de boules - Club des Aînés de St-Gouëno	Boulodrome du Minerai
	Vendredi 20	Concours de boules - Club des Aînés de Mohon	Boulodrome du Minerai
	Samedi 21	Repas à emporter - Canoë club du Lié	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 27	Loto - Les amis de Bodiffé	Plémet - Salle des Fêtes
M A I	Vendredi 4	Concours de boules - Club des Aînés de La Prénessaye	Boulodrome du Minerai
	Samedi 5	Tournoi de foot	Bodiffé
	Samedi 5	Concert REGGAE BREIZ PARTY	Plémet - Salle des Fêtes
	Mardi 8	Vin d'honneur - Commémoration du 8 mai	Plémet - Salle des Fêtes
	Dimanche 13	Loto - AIPE	Plémet - Salle des Fêtes
	Lundi 14	Concours de boules - Club des Aînés Ruraux de Laurenan	Boulodrome du Minerai
	Vendredi 18	Concours de boules - Club des Aînés Ruraux de Plémet	Foyer club
	Vendredi 18	Tradi-chapelle	Chapelle de St-Sauveur Le Bas
J U I N	Vendredi 25	Théâtre - Familles rurales	Plémet - Salle des Fêtes
	Dimanche 3	Concours de Pêche	Étang de la Croix Nouette
	Vendredi 8	Loto - Sapeurs-pompiers	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 8	Concours de boules - Club des Aînés de Mohon	Boulodrome du Minerai
	Lundi 11	Concours de boules - Club des Aînés de Collinée	Boulodrome du Minerai
	Mardi 12	Randonnée de la truite	
	Vendredi 15	Gala de danses - Familles rurales	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 15	Concours de boules - Club des Aînés de Coëtlogon	Boulodrome du Minerai
	Dimanche 17	Fête de l'école privée	Plémet
	Lundi 18	Vin d'honneur commémoration	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 23	Fête de la musique	Plémet
Dimanche 24	Fête de l'école publique	Plémet	
Lundi 25	Concours de boules - Club des Aînés de St-Gouëno	Boulodrome du Minerai	
Samedi 30	Journée portes ouvertes des pompiers	Caserne rue des Champs Gautier	
J U. .	Dimanche 1 <sup>er</sup>	Concours de pétanque	Salle du Minerai
	Samedi 14	Fête du 14 juillet - Foyer des jeunes et par le Pas d'Antan Feu d'artifice en soirée	Esplanade du Minerai Musée du Pas d'Antan

# Naissances

## PLÉMET

● 23 décembre 2017 – Alexandre GUYOT JEORGELIN

## LA FERRIÈRE

● 23 janvier 2018 - Leina SAID

● 9 mars 2018 – Mévie CHARLES



# Décès

## PLÉMET

● Hélène MACE veuve DESBOIS 6 janvier 2018

● Germaine BIZEUL veuve GALLAIS 24 janvier 2018

● Maurice PECHEUR 25 janvier 2018

● Aline BIHOUEE 27 février 2018

● Joseph POULET 26 février 2018

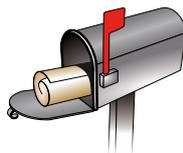
● Marie DANIEL veuve GOURLAY 18 mars 2018

## LA FERRIÈRE

● Rosalie BERNARD veuve GALLIOT 23 février 2018



# Mémento - Permanences



## Ouverture Mairies

### PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10

Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30

Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

### LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59

Fax 02 96 26 75 09 - mairie.laferriere@orange.fr

Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

## Maison des Services Publics de Loudéac

15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37

● CAF : 08 10 25 22 10

● CPAM : 3646

● CARSAT : 3960

● CICAS : 08 20 20 01 89

● Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42

● Passeport Biométrique : 02 96 66 48 38

● Carte Nationale d'Identité : 02 96 66 48 38

● Immatriculations : 02 96 66 48 40

● UFC que choisir : 02 96 78 12 76

● Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

## Pataugeoire aux Aquatides

Renseignements au 02.96.66.14.46 - www.loudeac-communaute.bzh

## Permanences des élus

**M. Le Maire** : le samedi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

**Adjoint** : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

● Samedi 14 avril : Ronan FERNANDEZ

● Samedi 21 avril : Elisabeth POINEUF

● Samedi 28 avril : Patrick RAULT

● Samedi 5 mai : Chantal NEVO

● Samedi 12 mai : Pierre-Yves BLOUIN

● Samedi 19 mai : Élodie BOUTBIEN

● Samedi 26 mai : Ronan FERNANDEZ

● Samedi 2 juin : Elisabeth POINEUF

● Samedi 9 juin : Patrick RAULT

● Samedi 16 juin : Chantal NEVO

● Samedi 23 juin : Pierre-Yves BLOUIN

● Samedi 30 juin : Élodie BOUTBIEN

● Samedi 7 juillet : Ronan FERNANDEZ

## Permanence conciliateur

**M. André RAULT** assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

## Permanence assistante sociale

**M<sup>me</sup> LAUDIGNON** assure une permanence à la Mairie de Plémet tous les mercredis de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre au 02 96 28 11 01 auprès de son secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

## Les déchetteries

**Loudéac** : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

**Plémet** : du Mardi au Samedi de 14h à 17h45

**La Chèze** : le Lundi de 14h à 17h45 / les Jeudis et Samedis de 9h à 11h45

## Enfance

### Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie.

### Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

### Relais parents assistants maternels

**Loudéac Communauté Centre Bretagne**

4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50

Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

## Les urgences

● Pompiers : 18 / 112 ● Police : 17 ● SAMU : 15

● Pharmacie de garde : 32.37 ● SAMU Social : 115

● Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40

● Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08

● Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84

● Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15

● Centre anti-poison : 02 99 59 22 22